

Le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap dans l'Eure et en Seine-Maritime

Février 2017



SOMMAIRE

ELEMENTS DE CONTEXTE	5
MÉTHODOLOGIE	5
Champ de l'étude	6
Dispositif proposé.....	6
LES ETABLISSEMENTS, SERVICES ET DISPOSITIFS CIBLÉS : MISSIONS ET DONNEES QUANTITATIVES	8
Un préalable : le projet personnalisé de scolarisation (PPS)	8
Les missions des établissements/services et des dispositifs Education nationale en matière d'insertion professionnelle	8
Le taux de retour de l'enquête.....	14
L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PROFESSIONNEL	16
Les professionnels chargés de l'accompagnement du projet professionnel.....	16
Les modalités d'élaboration du projet professionnel	17
Le type de projet : milieu de travail ordinaire, adapté ou protégé ?.....	23
LES PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	25
Un travail en réseau : outil incontournable pour les ESMS, à explorer davantage par les dispositifs de l'Education nationale	25
Les partenaires dans la mise en œuvre du projet.....	26
LA CONCRETISATION DU PROJET	30
Le devenir des jeunes sortis des établissements ou services et des dispositifs de l'Education nationale ces deux dernières années.....	30
La concrétisation par type de projet	31
Le suivi après la sortie	33

LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES PAR LES PROFESSIONNELS 34

Des freins : un manque d'information pour tous les acteurs et une problématique de transport..... 34

Des leviers identifiés par les professionnels: former, informer, s'outiller et travailler en réseau..... 37

QUELQUES DISPOSITIFS INNOVANTS ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES 40

Sur le territoire de l'Eure et de la Seine-Maritime..... 40

Pour élargir..... 41

DES PRECONISATIONS 43

ANNEXES 45

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'Agence Régionale de la Santé de Haute-Normandie a souhaité que le CREAI intègre une réflexion menée dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2020. L'axe 5 du PDI, intitulé « Inclusion des Jeunes », comporte 13 fiches actions assorties d'une fiche action opérationnelle, dont une est intitulée « Insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant d'institutions ».

Un groupe de travail spécifique a été constitué, réunissant les acteurs clefs sur la thématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et sur celle des jeunes en situation de handicap.

Le CREAI est sollicité pour contribuer à cette réflexion à travers l'élaboration d'une étude portant sur l'insertion professionnelle de jeunes en situation de handicap, et plus précisément ceux sortant d'ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), de SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), d'IMPro (Instituts Médico-Professionnels), d'ITEP (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques) et de SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) . ULIS et SEGPA sont des dispositifs de l'Education Nationale.

MÉTHODOLOGIE

L'objet de l'étude sera de détailler le parcours des jeunes vers l'insertion professionnelle, selon leur profil, leur déficience, leur contexte de vie, et selon les dispositifs dont ils ont pu bénéficier. Le CREAI produira une analyse des besoins des professionnels pour accompagner ce passage des jeunes en situation de handicap vers la vie professionnelle soit dans le milieu ordinaire soit dans le milieu protégé.

L'étude aura mission de vérifier des hypothèses telles que :

- la difficulté du jeune à s'insérer dans la vie professionnelle est corrélée à la nature de sa déficience ou de son handicap
- les étapes intermédiaires à l'insertion du jeune en situation de handicap (stages etc...), elles-mêmes, sont plus difficiles d'accès pour ces jeunes
- les professionnels des structures accompagnant ces jeunes sont insuffisamment informés/outillés en matière d'insertion professionnelle
- les professionnels de l'insertion professionnelle sont insuffisamment informés/outillés en matière de handicap
- la coordination entre professionnels des deux secteurs peut être insuffisante dans certains projets.

Champ de l'étude

L'Agence Régionale de la Santé de Haute-Normandie a délimité le périmètre de l'étude aux institutions explicitement citées :

- ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire de l'Education Nationale),
- SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté de l'Education Nationale),
- IMPro (Instituts Médico-Professionnels)
- ITEP (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques)
- SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)
- EREA (Etablissement Régional de l'Enseignement Adapté)

sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Dispositif proposé

Etape 1 : Constitution d'un comité de pilotage

La constitution d'un comité de pilotage a été une étape indispensable de la démarche, puisque celle-ci nécessite les champs de compétence de plusieurs institutions.

Il rassemble ainsi :

- des membres du groupe de travail «Insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant d'institutions» du PDI,
- des commanditaires de l'étude au sein de l'ARS,
- des personnes habilitées de l'Education nationale pour chaque Direction de Service Départemental de l'Education Nationale (DSDEN),
- des professionnels ressources du secteur de l'insertion professionnelle,
- un membre des MDPH pour chacun des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime,
- le CREAL.

La mission de ce comité de pilotage a été d'orienter les pistes de travail de l'étude, de valider les grilles d'enquête, de participer à l'analyse des résultats et de construire des préconisations.

Etape 2 : Recherche de données et études sur la thématique

Une première phase a eu pour objet de rechercher et exploiter les études existantes sur la thématique.

L'Education Nationale a également été sollicitée pour confier les données dont elle dispose relativement à l'étude.

Sur la base d'une formalisation des données souhaitées, l'ARS a mis à disposition du CREAL une base de données (non redressée mais portant sur taux de participation de 80%) issues de l'enquête ES-2014.

Le CREAL a exploité ces données afin de :

- quantifier et décrire le profil des jeunes de plus de 14 ans au 31 décembre 2014,
- analyser les sorties des jeunes de plus de 14 ans, enregistrées au cours de l'année 2014

Etape 3 : Recueil des données auprès des établissements et des services.

Un questionnaire a été bâti et a été proposé au comité de pilotage pour validation. Adressé à l'ensemble des ULIS, SEGPA, EREA, IMPro, ITEP et SESSAD des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, il a pour objet de recueillir des informations sur l'accompagnement vers la vie professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Plus précisément, il s'agissait de connaître :

- le nombre de jeunes concernés par un projet d'insertion professionnelle par type de structure,
- l'âge de début de l'accompagnement du projet professionnel au sein de chaque structure,
- les modalités d'accompagnement (personnel dédié et missions, stages : fréquence et nature, les dispositifs de droit commun et/ou spécialisé utilisés...),
- les freins quant à la mise en œuvre du projet professionnel (nature des difficultés, méconnaissance des dispositifs, méconnaissance du handicap...) et les leviers.

Etape 4 : Entretiens qualitatifs

Douze entretiens ont été réalisés avec :

- Des membres de l'équipe éducative des structures étudiées afin d'examiner comment sont préparées les orientations professionnelles, d'évaluer leur besoin d'information, de formation et de relais concernant l'accompagnement des jeunes dans leur projet professionnel (dont activation des dispositifs de droit commun).
- Des professionnels travaillant au sein de dispositifs (spécialisés ou de droit commun) d'appui et de soutien à l'apprentissage ou à l'insertion des jeunes en situation de handicap.
- La chambre des métiers et de l'artisanat

Etape finale : Synthèse et restitution

Enfin, la restitution des résultats auprès du comité du pilotage a été également un temps d'échanges pour établir des préconisations.

Le Comité de pilotage ainsi que les professionnels sollicités dans le cadre de cette étude sont ici remerciés pour leur contribution et leur disponibilité.

LES ETABLISSEMENTS, SERVICES ET DISPOSITIFS CIBLÉS : MISSIONS ET DONNEES QUANTITATIVES

Un préalable : le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Le projet personnalisé de scolarisation définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité, les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales pour répondre aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap.

L'outil d'évaluation GEVA-Sco (Guide de l'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées) est utilisé par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH pour proposer au jeune en situation de handicap et à sa famille un PPS.

L'équipe de suivi de scolarisation (ESS) en bref

L'ESS veille à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Elle réunit au moins une fois par an la famille, l'enseignant référent, les enseignants de l'élève en situation de handicap, les professionnels de santé et les professionnels des services sociaux

Les missions des établissements/services et des dispositifs Education nationale en matière d'insertion professionnelle

Les établissements et services médico-sociaux

Les IMPro (Instituts Médico Professionnels)

L'IMPro propose un accompagnement aux jeunes de 14 à 20 ans alliant enseignement scolaire adapté et formation professionnelle. Il est aussi connu sous le nom de SPIFP (section d'initiation aux premières formations professionnelles).

Le développement de l'autonomie en termes d'hygiène, transport, sécurité est recherché et des ateliers techniques (atelier pro) permettent aux jeunes en situation de handicap de se former à des gestes professionnels. Des stages en entreprise peuvent être réalisés.

Globalement, le cursus de formation se déroule comme suit :

- une période de découverte : le jeune découvre chaque atelier pro proposé dans l'établissement,
- la définition d'un projet de formation,
- la phase de professionnalisation à partir de 16 ans : perfectionnement, stages.

Les ITEP (Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques)

Une des missions de l'ITEP vise le maintien ou le retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de formation professionnelle, de socialisation.

Conformément aux objectifs fixés pour chaque jeune dans le cadre de son projet personnel de scolarisation, l'ITEP en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation, contribue à assurer la continuité du parcours scolaire du jeune, et la poursuite de son parcours de formation.

Devenu dispositif, l'ITEP offre, seul ou en coopération, une diversité d'interventions modulables intra et extra muros, adaptables aux besoins du jeune.

Les SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

Certains SESSAD sont rattachés à un IME (Institut médico-éducatif) ou un ITEP, d'autres sont autonomes.

Les SESSAD occupent une place de plus en plus importante dans l'accompagnement à la scolarisation et à la formation des jeunes en situation de handicap

Une recommandation de bonnes pratiques professionnelles élaborée en 2011 par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM), « L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile », met en avant les leviers existant pour faciliter la cohésion des différents intervenants autour du projet et du parcours du jeune.

Les données de l'enquête ES 2014

Nombre de jeunes accompagnés de 14 ans et plus par type d'établissement/service et par département

Type d'établissement	Eure	Seine-Maritime	Total général
SESSAD	59	196	255
IME	395	978	1373
ITEP	46	178	224
Total général	500	1352	1852

Source : Enquête ES-2014. Exploitation : CREAL Normandie

1852 jeunes de 14 ans et plus sont accueillies en établissements et services médico-sociaux (IME, ITEP, SESSAD).

Nombre de jeunes par tranche d'âge et par type de d'établissement ou service

Tranches d'âge	SESSAD	IME	ITEP	Total général
14-16 ans	178	647	194	1019
17-18 ans	57	439	30	526
19-20 ans	18	233		251
Plus de 20 ans	2	54		56
Total général	255	1373	224	1852

Source : Enquête ES-2014. Exploitation : CREAL Normandie

En ce qui concerne les SESSAD et les ITEP, les effectifs les plus importants se situent sur la tranche d'âge 14-16 ans. En effet, les ITEP eurois jusqu'au 31/12/2015 ont un agrément pour accompagner des jeunes jusqu'à 16 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'agrément porte l'âge à 18 ans.

La modification d'agrément concernant l'âge est également intervenue récemment pour les SESSAD.

Les dispositifs de l'Education Nationale

LES SEGPA¹

Les SEGPA reposent, au collège, sur l'organisation d'enseignements adaptés dans le cadre de sections d'enseignement général et professionnel adapté pour la formation des élèves qui connaissent des difficultés scolaires graves et durables ou « persistantes ». De la 6^{ème} à la 3^{ème}, les classes de SEGPA sont d'au maximum 16 jeunes.

La SEGPA s'adresse aux élèves handicapés ou non dès lors qu'ils ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux.

Le jeune est admis en SEGPA sur décision du directeur académique (avec l'accord des parents et l'avis d'une commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du 2nd degré. Cette procédure ne s'applique pas si l'orientation relève d'une décision de la CDAPH.

La démarche d'orientation en SEGPA est composée de deux phases distinctes :

- une pré-orientation en fin de classe de CM2 (passage en commission...)
- une orientation en SEGPA en fin de 6^{ème}.

L'objectif de la SEGPA est d'assurer une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V.

LES ULIS

Depuis le 1^{er} septembre 2015², les dispositifs de scolarisation collective sont désormais dénommés « unités localisées pour l'inclusion scolaire » et on distingue dès lors :

- les Ulis-école
 - les Ulis-collège
 - les Ulis-lycée
- } Les Ulis collège et lycée existent depuis septembre 2010

Les objectifs de ce changement répondent au concept d' « école inclusive » :

- favoriser la continuité des parcours des élèves handicapés
- harmoniser les pratiques entre les 1^{er} et 2nd degrés de l'enseignement scolaire
- accompagner les élèves handicapés vers une meilleure insertion professionnelle

« Les élèves orientés en ULIS sont ceux, qui en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupement. »

L'orientation est proposée par la CDAPH afin que les élèves puissent « poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits ».

¹ Code de l'éducation, article D.3332-7 ; arrêté du 7 décembre 2005 modifié, NOR : MENE0502615A ; circulaire n°2005-176 du 28 octobre 2015, NOR : MENE1525057C, BOEN n°40 du 29-10-15

² Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015, NOR : MENE1504950C, BOEN n°31 du 27-08-15

Ce dispositif ne s'adresse pas aux élèves nécessitant un accompagnement par une personne chargée d'une aide humaine individuelle ou mutualisée pendant tous les temps de scolarisation (exception faite d'une nécessité de soins physiologiques permanents).

Les ULIS accueillent les élèves en situation de handicap présentant les troubles suivants :

- troubles des fonctions cognitives ou mentales,
- troubles spécifiques du langage et des apprentissages,
- troubles envahissants du développement (Autisme, TED),
- troubles des fonctions motrices,
- troubles de la fonction auditive,
- troubles de la fonction visuelle,
- troubles multiples associés (plurihandicap ou maladie invalidante).

L'ULIS n'est pas une classe spécifique : cette unité est un dispositif fonctionnant sur des temps de regroupement. L'effectif, pour des ULIS Collège et Lycée est d'environ 10 jeunes.

Un enseignant coordonnateur est affecté au dispositif ; ses missions sont l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein des ULIS, la coordination de l'ULIS, les relations avec les partenaires extérieurs, et en qualité de personne ressource l'apport de conseils à la communauté éducative.

Evaluation et orientation des élèves d'ULIS

Le livret personnel de compétences atteste de l'acquisition de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il est complété tout au long de la scolarité de l'élève.

LE LPC en bref

Le livret est organisé en 7 rubriques, appelées compétences. Ces sept compétences constituent le socle commun de connaissances et de compétences, c'est-à-dire les savoirs fondamentaux définis par la loi sur l'avenir de l'école.

Le livret présente trois bilans :

- le premier en fin de CE1, (3 compétences sont évaluées à ce niveau)
- le deuxième en fin de CM2,
- le dernier en fin de collège.

Nota : Le LPC est un document de référence cité par les professionnels de l'Education Nationale dans le cadre de la présente étude. Mais dans le cadre de la réforme du collège mise en œuvre dès septembre de 2016, le LPC disparaît pour un livret scolaire unique du CP à la 3^{ème}.

En ce qui concerne l'orientation des élèves, l'ensemble des actions menées dans ce cadre sont prévues dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et font l'objet d'un bilan (formulaire GEVA-SCO « réexamen »).

Le jeune peut bénéficier des dispositifs de droit commun : parcours avenir, entretien personnalisé d'orientation.

Le Parcours Avenir en bref

- Ensemble d'activités cohérentes et progressives menées dans le cadre des enseignements (accompagnement personnalisé, entretien d'orientation, conseil d'orientation anticipé) ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel. Il prend en compte les besoins particuliers de chaque élève, notamment ceux en situation de handicap.
- Les objectifs : découvrir le monde économique et professionnel, développer le sens de l'engagement ou de l'initiative, élaborer un projet d'orientation, scolaire et professionnel.

Au collège, en fonction des objectifs du PPS, le jeune peut accéder à l'examen du Brevet ou au certificat de formation générale.

Si le PPS prévoit un accès à une formation professionnelle, des stages en entreprises sont réalisés pour construire le projet professionnel. L'ULIS peut conventionner avec une SEGPA ou un établissement médico-social pour diversifier les propositions d'activités préprofessionnelles.

Au lycée, et en fonction du PPS, le coordonnateur d'ULIS accompagne le projet de poursuite d'étude. Il doit faciliter la transition notamment dans le cas d'un accès à l'enseignement supérieur en lien avec l'enseignant référent et le correspondant handicap de la structure vers laquelle le jeune en situation de handicap souhaite poursuivre son cursus.

Les EREA

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Leur mission est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.

Les orientations des élèves en EREA sont effectuées par :

- la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA) pour les élèves présentant un handicap moteur ou sensoriel ;
- la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDO) pour les élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables.

La spécificité des EREA réside dans :

- la prise en charge éducative proposée par l'internat,
- l'offre de formation professionnelle qualifiante et diplômante dans le cadre des mises en réseau (SEGPA, EREA, LP) et des schémas régionaux,
- la scolarisation de jeunes en situation de handicap sensoriel ou moteur, renforcée par la présence d'un centre de soins et de plateaux techniques.

Les missions des EREA sont spécifiées dans la circulaire n°95-127 du 17 mai 1995.

Les formations dispensées dans ces établissements permettent d'acquérir une qualification au moins de niveau V.

Le nombre de jeunes concernés

Nombre de jeunes en situation de handicap au sein des dispositifs de l'Education Nationale en Seine Maritime

Troubles ou atteintes	Scolarisation individuelle						Scolarisation collective	Total élèves scolarisés
	Collège	Dont SEGPA	LEGT	LP	EREA	Total	2 ND degré ULIS	
Troubles intellectuels ou cognitifs	364	229	19	16	47	675	428	1103
Troubles du psychisme	252	43	31	22	3	351	22	373
Troubles du langage et de la parole	301	75	32	24	2	434	47	481
Troubles auditifs	43	8	25	12	2	90	1	91
Troubles visuels	32	3	21	1	-	57	-	57
Troubles viscéraux	5	1	3	1	-	10	2	12
Troubles moteurs	90	6	40	19	-	155	26	181
Plusieurs troubles associés	71	13	10	6	1	101	23	124
Autres troubles	19	11	3		-	33	1	34
Total	1177	389	184	101	55	1906	550	2456

Source : Education Nationale Département Seine Maritime Année 2015-2016

En Seine-Maritime, 2456 jeunes en situation de handicap sont scolarisés :

- 1906 suivent une scolarisation individuelle en collège, lycée (général, technologique ou professionnel) ou EREA
- 550 sont en ULIS (Collège ou lycée)
- 45% des jeunes présentent des troubles intellectuels ou cognitifs



	Collège	Dont SEGPA	LEGT	LP	Total	2 ND degré ULIS	scolarisés
Troubles intellectuels ou cognitifs	152	104	8	7	167	217	384
Troubles du psychisme	137	32	18	6	161	29	190
Troubles du langage et de la parole	119	19	21	12	152	20	172
Troubles auditifs	11	1	4	6	21	5	26
Troubles visuels	17	1	5	2	24	-	24
Troubles viscéraux	14	1	5	2	24	-	24
Troubles moteurs	50	3	9	9	68	7	75
Plusieurs troubles associés	29	3	2	2	33	10	43
Autres troubles	6	2	4	-	10	-	10
Total	535	166	76	46	657	288	945

Source : Education Nationale Département Eure Année 2015-2016

Dans l'Eure, 945 jeunes en situation de handicap sont scolarisés :

- 657 suivent une scolarisation individuelle en collège, lycée (général, technologique ou professionnel) ou EREA
- 288 sont en ULIS (Collège ou lycée)
- 41% des jeunes présentent des troubles intellectuels ou cognitifs

Le taux de retour de l'enquête

D'une manière générale, les établissements et services médico-sociaux ont bien accueilli cette étude. En revanche, le taux de retour sur les dispositifs de l'éducation nationale de l'Eure est peu élevé notamment pour le département de l'Eure.

Les deux EREA, situés en Seine Maritime, n'ont pas répondu à nos sollicitations pour participer à cette étude.

Ce faible taux de retour doit nous inciter aux précautions d'usage dans l'analyse des résultats sur les deux départements concernés.

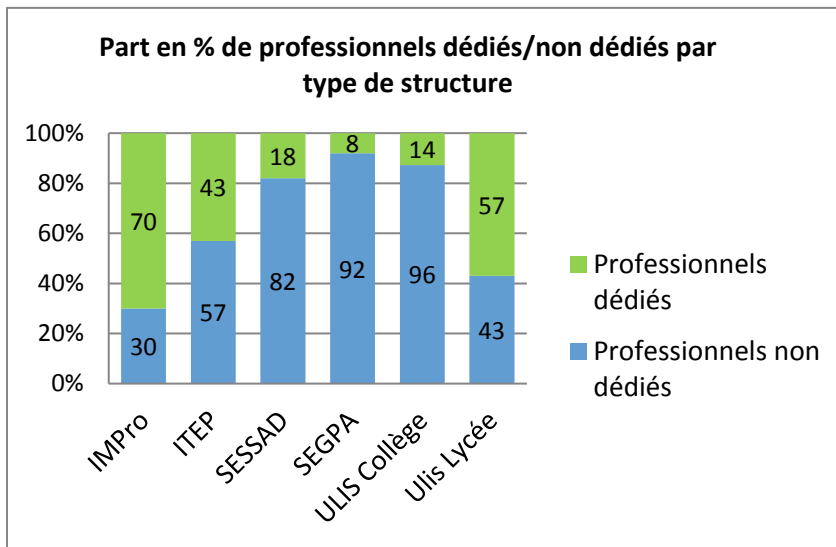
	Eure			Seine Maritime		
	Nombre établissements sollicités	Nombre d'établissements ayant répondu	Part en % des répondants	Nombre d'établissements sollicités	Nombre d'établissements ayant répondu	Part en % des répondants
IMPro	9	7	78%	19	13	68%
ITEP	4	4	100%	5	3	60%
SESSAD	20	12	60%	23	11	48%
ULIS Collège	20	3	15%	38	19	50%
ULIS Lycée	5	2	40%	7	4	57%
SEGPA	15	3	20%	35	8	23%

Source : enquête CREAL

L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PROFESSIONNEL

Les professionnels chargés de l'accompagnement du projet professionnel

Du personnel dédié essentiellement en IMPro



Source enquête CREAL

Les professionnels dédiés au projet professionnel du jeune de type chargé d'insertion sont majoritairement présents au sein des établissements médico-sociaux (dans une moindre mesure en SESSAD).

Très peu présents au niveau collège, ces professionnels dédiés accompagnent le jeune au lycée.

Qui sont ces professionnels dédiés à l'accompagnement du projet professionnel ?

Ils diffèrent en fonction du type de structure.

Seuls les IMPro, et les ITEP indiquant des professionnels dédiés ont effectivement au sein de leurs équipes des conseillers d'insertion socio-professionnelle ou des chargés d'insertion. Parfois ce sont des éducateurs spécialisés, des moniteurs éducateurs ou la coordinatrice pédagogique qui se voient confiés le champ de l'insertion professionnelle.

Pour certains établissements, une équipe chargée de l'insertion est mise en place.

En revanche pour les autres types de structure où peu de professionnels dédiés sont référencés, on constate que considérés comme dédiés ou pas par les répondants, il s'agit des mêmes catégories de professionnels : Coordinateur ULIS, et Conseiller d'orientation Psychologue (COPsy).

Les modalités d'élaboration du projet professionnel

Dans le cadre de cette étude, on entend par « élaboration du projet professionnel » la période d'orientation, et de choix du cursus pouvant commencer à partir de 14 ans. Il s'agit donc du démarrage du projet pouvant concerner le milieu ordinaire de travail, le milieu protégé (ESAT), le milieu adapté (Entreprise adaptée).

Le nombre et l'âge des enfants concernés

Les jeunes de plus de 14 ans

Nombre de jeunes de plus de 14 ans par département et par dispositif				
	Eure	Seine Maritime	Département non renseigné	Total nombre de jeunes de plus de 14 ans
IMPro	237	644	0	881
ITEP	114	63	0	177
SESSAD	36	91	2	129
SEGPA	104	251	30	385
Ulis Collège	21	133	0	154
Ulis Lycée	16	44	39	99
	528	1226	71	1825

Source enquête CREA1

Les jeunes en situation de handicap concernés par l'élaboration d'un projet professionnel

Nombre de jeunes de plus de 14 ans (par département et par dispositif) concernés par l'élaboration du projet professionnel				
	Eure	Seine Maritime	Département non renseigné	Total nombre de jeunes de plus de 14 ans concernés par un projet professionnel
IMPro	119	350		469
ITEP	82	49		131
SESSAD	24	67	2	93
Ulis Collège	21	115		136
Ulis Lycée	13	44	15	72
Total	259	625	17	901

Source enquête CREA1

Parmi les jeunes de plus de 14 ans, selon le dispositif d'accompagnement :

- 469 jeunes sur les 881 accueillis en IMPro démarrent leur projet professionnel soit 53.23%
- 131 jeunes sur les 177 jeunes accompagnés en ITEP sont concernés soit 74.01%
- 136 sur 154 jeunes en Ulis collège soit 88.31% et 72 sur 99 jeunes en ULIS Lycée soit 72.72% élaborent leur projet,
- 93 jeunes sur 129 soit 65.11% des jeunes accompagnés par un SESSAD sont dans cette situation.

Les jeunes en situation de handicap en SEGPA

Sur les 385 jeunes de plus de 14 ans en SEGPA, 77 sont reconnus en situation de handicap soit 20%. Plus précisément, dans l'Eure, 16.34% des jeunes en SEGPA sont concernés ; ils sont 21% en Seine-Maritime.

Compte tenu du faible taux de retour de la part des SEGPA, nous devons comparer avec les chiffres des directions de services départementaux de l'Education nationale. Ainsi, à titre d'exemple, sur les 1958 élèves de SEGPA en Seine Maritime et sur l'année 2015-2016, 389 sont en situation de handicap soit près de 20%.

Par ailleurs, concernant les jeunes de plus de 14 ans en SEGPA, les chiffres communiqués par les établissements prennent en compte l'ensemble des jeunes (avec ou sans reconnaissance d'une situation de handicap). Les résultats restent donc peu exploitables.

Les enseignements de l'enquête ES-2014 sur le type de scolarisation des jeunes de 14 ans et plus accompagnés en établissement/service médico-social

- Les jeunes accompagnés en SESSAD :

- 48% suivent une scolarité ordinaire à temps complet
- Près de 20% sont en SEGPA
- 18% sont en ULIS (Collège ou Lycée)

- Les jeunes accueillis en IME :

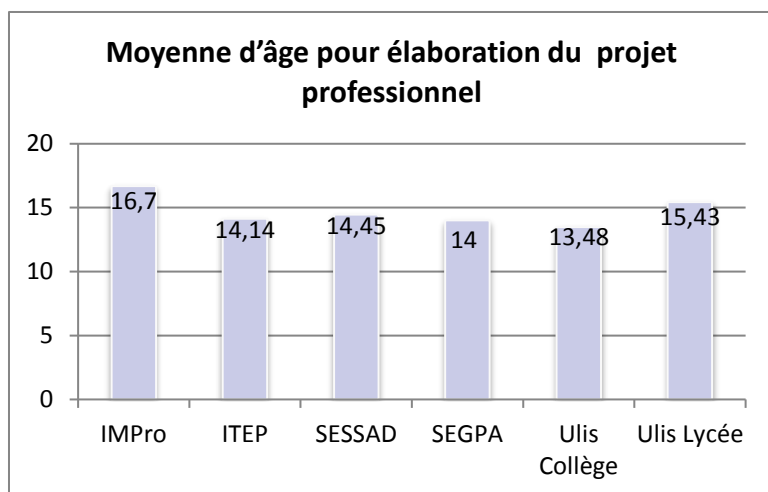
- 58% suivent leur scolarité au sein de l'établissement médico-social
- 31% ne sont pas scolarisés

- Les jeunes en ITEP

- 65% suivent un enseignement au sein de l'établissement médico-social

(Cf annexe p.45 pour tableaux complets)

Un démarrage dès 14 ans



Source enquête CREA

L'âge moyen, tout dispositif confondu, pour une élaboration de projet, est de 14.5 ans.

En Impro, la moyenne d'âge est un peu plus élevée (16.7 ans): cela s'explique notamment par le fait que l'accompagnement dans ce type d'établissement pour la phase de professionnalisation commence vers 16 ans.

Une association systématique des familles

Cette association des familles est systématique quel que soit le dispositif.

En établissements et services médico-sociaux, il s'agit surtout de la participation des familles à l'élaboration puis l'évaluation du projet individualisé (IMPro) ou du projet personnalisé d'accompagnement (PPA en ITEP).

En IMPro, les familles peuvent être conviées à des visites d'établissement, des journées découvertes.

Des rendez-vous spécifiques sont proposés pour renseigner le document MDPH « GEVA 18-20+ ».

Un IMPro évoque la procédure d'orientation-sortie qui débute à 17 ans qui se décline par une rencontre de la famille avec la direction de l'établissement pour une information des mesures de protection. Des visites d'établissement pour adultes peuvent être organisées en fonction du projet du jeune.

Pour un autre IMPro, une rencontre a lieu spécifiquement aux 19 ans du jeune avec objectifs d'échanger et de valider l'orientation professionnelle.

Enfin, toujours dans ce souci de préparer la sortie de l'établissement, un IMPro propose des rendez-vous aux 18 et aux 20 ans du jeune adulte.

Un SESSAD évoque la recherche conjointe famille/service de lieux de stage.

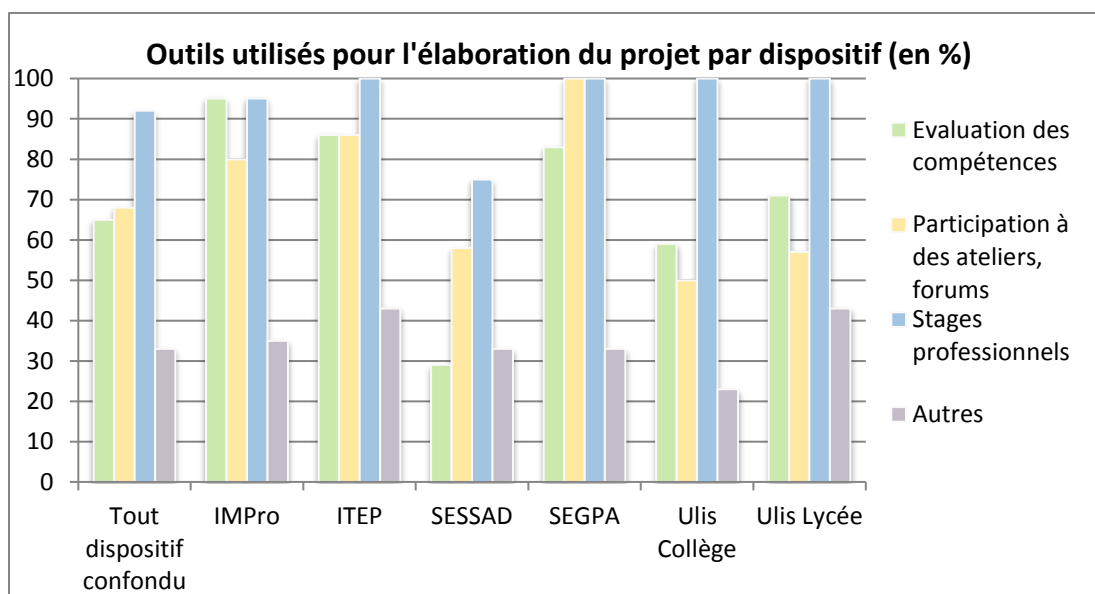
En ULIS Collège et lycée, c'est surtout dans le cadre des réunions d'équipe de suivi de scolarisation (ESS) que sont associées les familles. Par ailleurs, les familles sont mobilisées pour la recherche des stages d'observation.

Les familles sont invitées aux journées portes ouvertes des lycées, et aux réunions d'information sur l'orientation. Enfin des rendez-vous ponctuels avec le coordinateur ULIS peuvent être proposés.

Est évoquée à deux reprises la participation des familles dans le cadre de l'élaboration du parcours avenir.

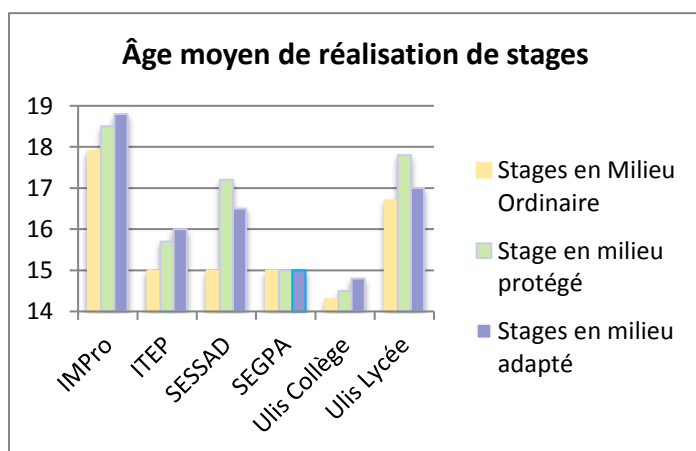
En SEGPA, outre les réunions d'informations collectives, les entretiens individuels, et les ESS, une mise en lien des familles avec les établissements d'accueil post 3^{ème} EGPA est effectuée. Une fiche de vœux est complétée par les parents à la fin de la 3^{ème}.

Les moyens utilisés pour l'élaboration du projet professionnel



Source enquête CREAI

- ✓ Tout dispositif confondu, le moyen préférentiel pour accompagner le jeune dans l'élaboration du projet professionnel est le **stage**.



Source enquête CREAI

Les stages en milieu ordinaire sont réalisés plus tôt (en moyenne 15.5 ans) que les stages en milieu protégé (en moyenne 16.5 ans) ou milieu adapté (en moyenne 17.5 ans) quel que soit le dispositif.

On peut noter que les jeunes accueillis en IMPro font des stages plus tardivement (en moyenne à l'âge de 18 ans) et ce toujours en lien avec les modalités d'accompagnement du projet évoquées précédemment.

**Nombre de jeunes ayant effectué un stage professionnel
au cours des 12 derniers mois (mai 2015-mai 2016)**

	Milieu ordinaire	Milieu Protégé	Milieu Adapté	Total
IMPRO	250	282	16	548
ITEP	122	5	2	129
ULIS	115	5	8	128
Collège				
ULIS Lycée	66	9	1	76
SEGPA	268	5	3	276
SESSAD	51	10	3	64
Total	872	316	33	1221

Source enquête CREAL

Le milieu ordinaire de travail est plébiscité par l'ensemble des structures (surtout en SEGPA).

Les jeunes d'IMPro sont aussi nombreux à réaliser des stages en ESAT.

Le milieu adapté reste peu exploité comme lieu de stage.

La durée d'un stage, quel que soit le lieu d'accueil, est en moyenne de 14 jours.

Les stages sont évalués grâce à des rencontres avec le maître de stage et le jeune et font l'objet du renseignement de grilles « maisons ».

A noter néanmoins que les rencontres physiques avec le maître de stage sont moins réalisées lorsque le jeune est en Ulis.

Ce qu'en disent les professionnels

- Délai d'attente très important pour un stage en ESAT (6 mois à 1 an)
- La chargée d'insertion en IMPro planifie les stages, au regard des projets des jeunes, 6 mois à l'avance
- Le stage est l'occasion de se confronter au monde du travail et ce, au-delà de choisir un métier ou de tester ses compétences professionnelles. A titre d'exemple : un jeune s'est retrouvé tout seul dans son atelier parce qu'il ne savait pas ce qu'était une pause.
- Comprendre son environnement, utiliser les moyens de locomotion, gérer son budget notamment pour les repas sont autant d'actes d'autonomie que les professionnels doivent accompagner en amont du stage et en mesurer leur acquisition lors du stage.
- Les professionnels ont leur carnet d'adresse de lieux possibles de stage. Les familles peuvent être mobilisées pour cette recherche mais aussi pour faciliter la mise en œuvre d'un stage (organisation du déplacement).

- ✓ En SEGPA, la participation à des ateliers ou des forums est également un incontournable pour aider le jeune à faire des choix quant à son orientation professionnelle.
- ✓ L'évaluation des compétences est davantage recherchée en IMPro.
- ✓ Outre les stages, les ateliers/forums et l'évaluation des compétences, d'autres possibilités sont proposées :
 - Visites d'entreprises et/ou d'ESAT
 - Journées d'immersion en ESAT ou en IME (citées par un IME et un SESSAD)
 - Mini-stage de découverte : en lycée professionnel par exemple (cité par les dispositifs de l'Education nationale).
- ✓ Ces mini-stages sont aussi l'occasion d'envisager une nouvelle orientation (ULIS Collège vers IME).
 - Ateliers de préprofessionnalisation, cités par un IMPro
 - Ateliers SEGPA (cités par un ITEP)

Par ailleurs, deux SEGPA utilisent le réseau des EGPA et des lycées professionnels pour permettre aux jeunes de découvrir différents ateliers.

- ✓ Les ateliers découvertes métiers organisés par ARAMIS sont cités à de nombreuses reprises (14 fois).
- ✓ Formations OCTAPEH (citées par deux IMPro)

L'OCTAPEH en bref

L'Organisme Central de Technologie, d'Apprentissage, de Promotion et d'Education en faveur des personnes Handicapées est un réseau national d'établissements (IME, ITEP, SEGPA, CFA, CFAS) œuvrant pour une formation et une insertion professionnelle réussies des personnes en situation de handicap.

- ✓ L'évaluation des compétences

Les outils d'évaluation des compétences diffèrent selon que l'on relève d'un dispositif de l'Education nationale ou d'un établissement ou service médico-social.

Au sein des ESMS, l'évaluation des compétences est effectuée à partir de grilles élaborées en équipe pluridisciplinaire (cités par la moitié des IMPro ayant répondu à cet item). Ces grilles peuvent provenir du secteur adulte (cité par un IMPRO).

Sont également cités par les IMPro les outils d'ARAMIS (référentiel métier et livret de compétences) et EXPLORAMA.

A noter toutefois qu'EXPLORAMA est un outil pour définir avec le jeune, à partir de photographies d'environnements professionnels, un projet professionnel réaliste à partir de 3 thématiques : la connaissance de soi, les conditions et les environnements de travail, les métiers et les secteurs d'activité.

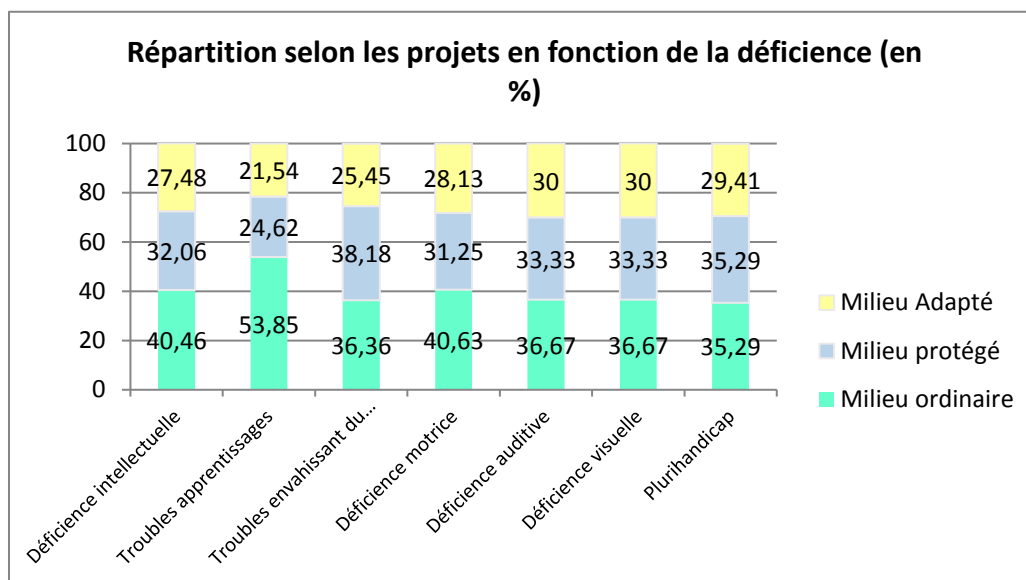
L'Education nationale dispose du Livret Personnel de Compétences (LPC). Les compétences évaluées sont celles du palier 2.

D'autres référentiels peuvent être utilisés comme celui sur les CAP ou les SEGPA.

Le type de projet : milieu de travail ordinaire, adapté ou protégé ?

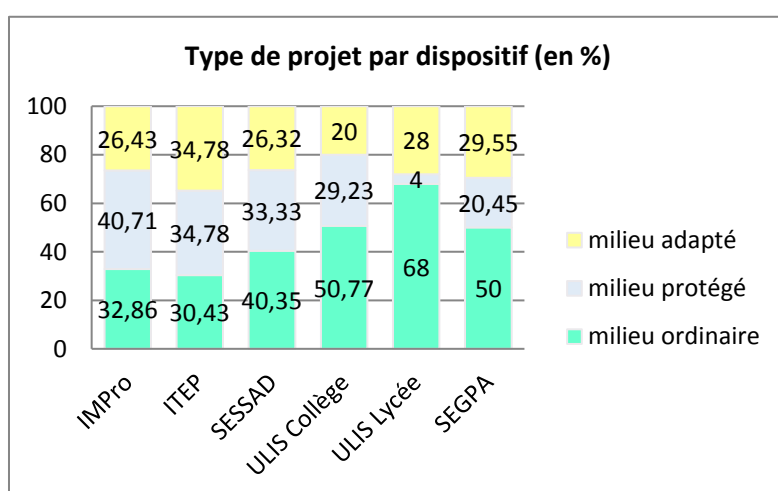
- Au moment de l'élaboration du projet, quelle que soit la déficience, c'est le milieu ordinaire qui tend à être privilégié.

Puis viennent les projets en milieu protégé et les projets en milieu adapté.



Source enquête CREA1

- C'est en ULIS Lycée et plus largement dans l'ensemble des dispositifs de l'Education nationale que les projets en milieu ordinaire sont majoritaires.

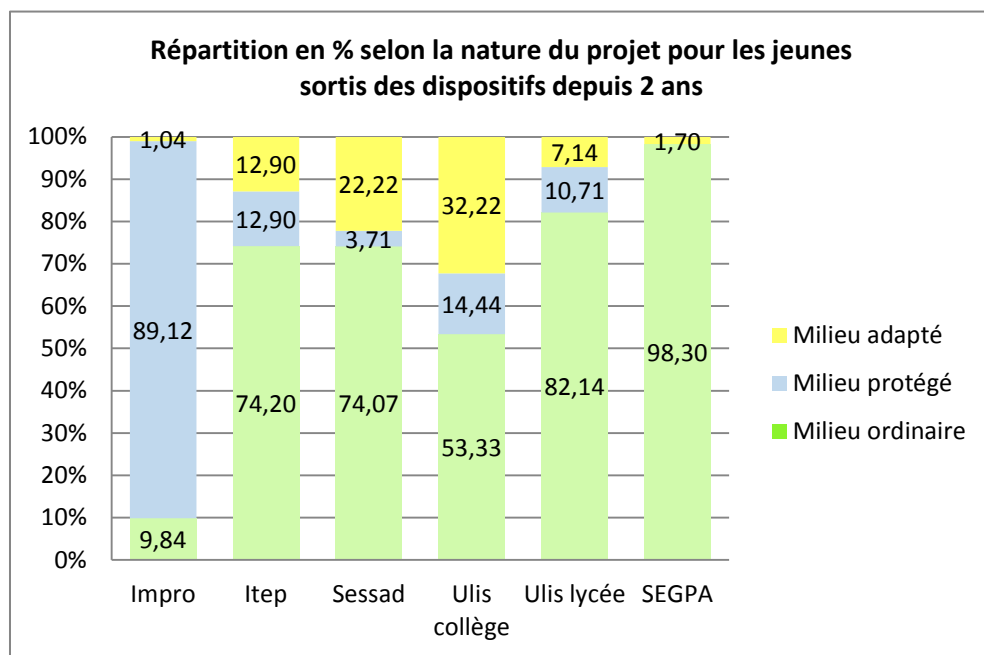


Source enquête CREA1

- L'analyse des situations des jeunes sortis depuis 2 ans d'IMPro met en évidence des projets très différents selon le dispositif d'accueil initial.

En effet, si des projets d'insertion en milieu ordinaire ou milieu adapté sont travaillés avec les jeunes d'IMPro, leur insertion se fait finalement en milieu protégé dans 89.12% des cas.

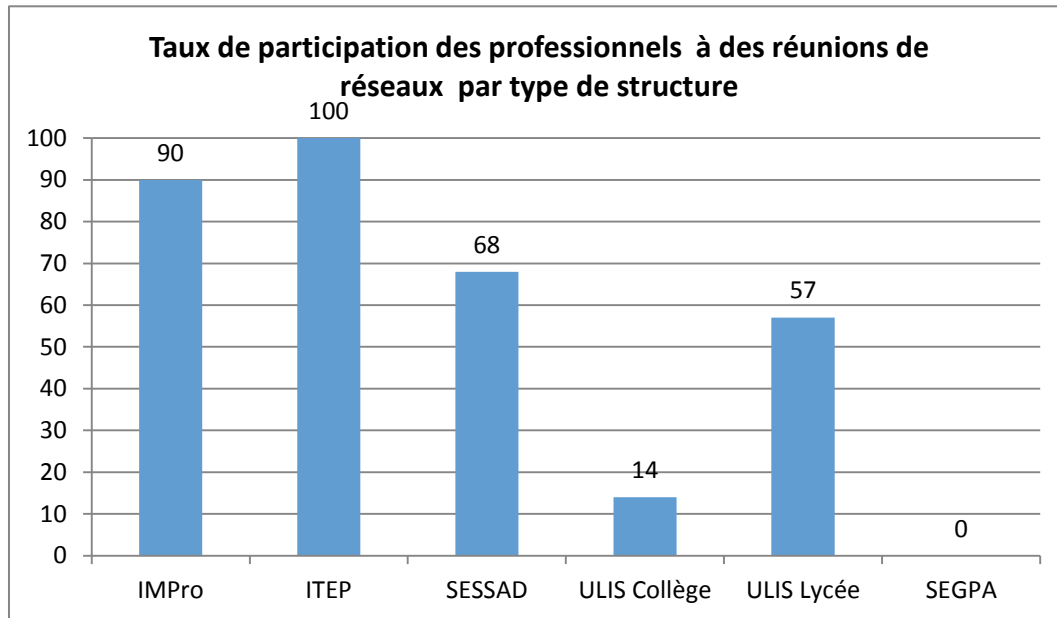
Pour les jeunes venant d'ITEP, SESSAD ou des dispositifs de l'Education nationale le projet en milieu ordinaire de travail reste le plus fréquemment mis en œuvre.



Source enquête CREA

LES PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Un travail en réseau : outil incontournable pour les ESMS, à explorer davantage par les dispositifs de l'Education nationale



Source enquête CREA1

La participation des professionnels à des réunions de réseaux est une pratique très développée par les Etablissements et services médico-sociaux.

Notons toutefois qu'aucun répondant exerçant en SEGPA ne déclare participer à ce type de réunion.

Toute structure confondue, c'est ARAMIS (cf.p.41) qui est le plus cité comme réseau auquel participent les professionnels.

Pour les IMPro, vient ensuite l'OCTAPEH (cf.p 22) et l'ensemble des structures protégées.

Outre ARAMIS, les professionnels d'ITEP participent à des réunions de la mission locale, du CFA, du DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance), et du DASAA.

Les coordinateurs d'ULIS évoquent quant à eux surtout les réseaux de l'éducation nationale (ASH, SEGPA).

Les partenaires dans la mise en œuvre du projet

Partenaires	Nombre d'observations	Observations en %
Entreprises	68	73.9%
Education nationale	66	71.7%
ARAMIS	56	60.9%
MDPH	43	46.7%
ESAT	41	44.6%
Centre de Formation des Apprentis	37	40.2%
Mission locale	29	31.5%
DASAA	25	27.2%
Cité des métiers	23	25%
Maison Familiale Rurale	21	22.8%
AFPA	20	21.7%
CAP Emploi	11	12%
Entreprises adaptées	11	12%
AGEFIPH	9	9.8%
OCTAPEH	8	8.7%
TEAM	7	7.6%
Entreprises d'insertion	7	7.6%
Impro	3	3.3%
Collectivités locales	2	2.2 %
Associations caritatives	1	1.1%
Handisup Haute Normandie	1	1.1%

Source enquête CREA

Les 5 partenaires les plus cités en fonction des dispositifs

Rang des partenaires cités	Dispositifs interrogés					
	IMPro	ITEP	SESSAD	ULIS Collège	ULIS Lycée	SEGPA
1	ESAT	Education nationale	Education nationale	Entreprises	Entreprises	Education nationale
2	ARAMIS	Entreprises ARAMIS	Entreprises	Education nationale	ARAMIS	MDPH
3	MDPH	Centre de Formation des Apprentis	ARAMIS	ARAMIS	ESAT	Entreprises
4	Entreprises		MDPH	CFA	Education nationale	CFA
5	Education nationale	Cité des Métiers DASAA	Mission locale	MFR	DASAA	MFR

Source enquête CREA I

DASAA : Dispositif d'Accompagnement et de Soutien aux Apprentissages par l'Alternance

Porté par le groupement d'intérêt public formation emploi des personnes handicapées « GIP FEPH », ce dispositif cible les jeunes à partir de 16 ans ayant la qualité de travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance rencontrant des difficultés dans les apprentissages et nécessitant la mise en place d'un accompagnement adapté répond aux objectifs suivants :

- Apporter un accompagnement pendant toute la durée de la formation aux jeunes et adultes handicapés signataires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pour leur permettre d'acquérir et de développer des compétences professionnelles et personnelles, et de favoriser leur insertion professionnelle dans le milieu ordinaire de travail
- Coordonner les différents partenaires pour apporter les réponses au regard des difficultés d'ordre technique, pédagogique, humaine.

Le DASAA assure l'accompagnement des personnes sur les secteurs de l'Eure, de Rouen-Dieppe-Le Tréport et du Havre-Fécamp-Montivilliers.

Le DASAA en chiffres :

- 160 accompagnements à l'année : 35% des jeunes viennent de dispositifs de l'Education nationale, 30% d'établissements médico-sociaux
- Année scolaire 2015-2016 : 60 inscrits aux examens. Sur ces 60 jeunes, 12 embauches ont été réalisées (dont 9 en CDD)

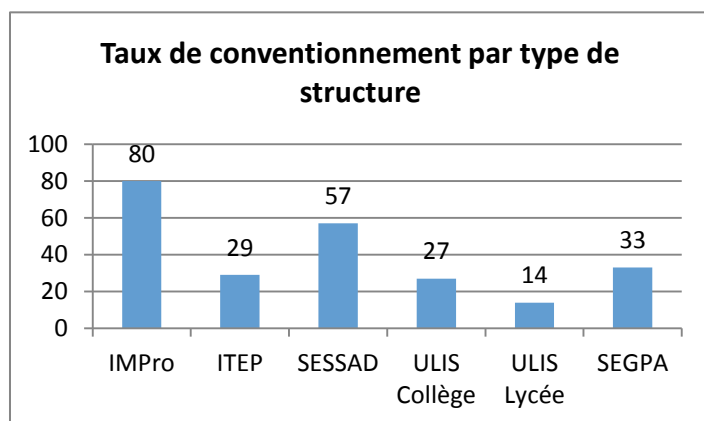
Bon à savoir : le DASAA forme des référents « handicap » au sein des CFA permettant entre autres d'assurer une coordination avec les formateurs.

TEAM (Technique Educative Accompagnement et Médiation)

L'association accompagne des personnes en situation de handicap mental de la région rouennaise dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire de travail. Elle propose également deux actions de formation préparant au titre professionnel d'Agent de Restauration et d'Agent de propreté et d'hygiène. (niveau V)

46% des structures interrogées ont conventionné avec des partenaires.

S'il n'y a pas de variation entre les départements, il y en a une entre les dispositifs



Source enquête CREA

Le conventionnement est une pratique importante en IMPro.

De quelles conventions s'agit-il ?

Les conventions sont avec des ESAT (pour les IMPro et les SESSAD) des collectivités territoriales, des entreprises locales ou des associations dans le cadre de stages réalisés par le jeune en situation de handicap.

Citons également un ITEP conventionné à titre expérimental avec ARAMIS pour la mise en place d'une formation sur 3 jours sur l'insertion professionnelle. Deux IMPro sont également partenaires de l'OCTAPEH.

En ULIS Collège, les partenaires cités pour un conventionnement relèvent de l'éducation nationale : EREA, EGPA... (sur 7 réponses, cités 5 fois)

Ce qu'en disent les professionnels

- Le manque de places en ESAT d'une part, et les troubles du comportement des jeunes accueillis en ITEP d'autre part, rendent difficile la conduite des projets d'insertion professionnelle en milieu protégé.
- Des professionnels rapportent le temps perdu pour aller chercher des informations.
- Certains ESMS (SESSAD, ITEP Eurois) démarrent depuis peu un accompagnement sur le volet professionnel du fait de changement de l'agrément de l'âge des populations accueillies. Ils construisent au fur et à mesure des besoins ; on constate néanmoins une montée en charge de ce type d'accompagnement.

LA CONCRETISATION DU PROJET

Le devenir des jeunes sortis des établissements ou services et des dispositifs de l'Education nationale ces deux dernières années

Sur l'ensemble des sortants de mai 2014 à mai 2016, les jeunes n'ont pas tous un projet professionnel :

- En effet, certains jeunes, notamment d'IMPro, sont orientés vers des établissements de type FAM, MAS ou Foyer occupationnel.
- D'autres issus d'autres établissements ou dispositifs peuvent revenir dans leur famille sans concrétiser un projet d'insertion, ou une orientation.

	Nombre de sortants sur les deux dernières années (2014-2016)	Personnes ayant intégré une formation qualifiante		Personnes avec projet professionnel	
		Effectif	% parmi les sortants	Effectif	% parmi les sortants
IMPro	380	13	3%	193	51%
ITEP	162	46	28%	93	57%
SESSAD	166	24	14%	27	19%
Ulis Collège	107	50	47%	90	84%
ULIS Lycée	60	26	43%	28	47%
SEGPA	276	266	96%	176	64%

Source enquête CREAI

Peu de jeunes accueillis en IMPro intègrent une formation qualifiante. La majorité des jeunes sortants d'IMPro sont orientés vers un ESAT.

En ITEP, peu de jeunes également se dirigent vers une formation qualifiante : lorsque c'est le cas, la voie privilégiée est celle de l'apprentissage.

En Ulis collège, le taux d'intégration d'une formation qualifiante est plus élevé. On note toutefois que pour les autres, il s'agit d'une orientation vers un IMPRO : ces jeunes restent en attente d'une place, quelques-uns sans solution restent au domicile.

En Ulis Lycée, des orientations en ESAT sont envisagées. Peu de réponses pour les sortants car le dispositif est récent ou le coordinateur est en place depuis peu.

En SEGPA, le taux est très important. Les répondants ont toutefois signalé que certains jeunes abandonnaient dès la première année du CAP.

Les jeunes en situation de handicap ont intégré une formation qualifiante leur permettant d'acquérir un diplôme de niveau V (CAP). Aussi, ils poursuivent leur formation soit en lycée professionnel, centre de formations des apprentis (CFA) ou maison familiale rurale (MFR).

Les enseignements de l'Enquête ES-2014 sur les jeunes sortants de 14 ans et plus

EN BREF

Pour le département de l'Eure :

- Pour les jeunes de 14-16 ans :
 - Accueillis en IME, ils poursuivent en IMPro pour 84% d'entre eux
 - Sortis d'ITEP, ils restent à domicile sans prise en charge pour 1/3 d'entre eux. Un autre tiers est en formation ou en stage
 - Pour les jeunes accompagnés en SESSAD, ils poursuivent pour 42% d'entre eux un enseignement (général, professionnel, ou apprentissage) sans SESSAD.

- Pour les jeunes de 19-20 ans :
 - 42% des jeunes d'IME intègrent un ESAT.

Nota : sur l'année référencée, les ITEP de l'Eure n'accompagnent peu ou plus les jeunes après 16 ans. L'accompagnement par un SESSAD peut aller jusqu'aux 18 ans du jeune.

Pour le département de la Seine-Maritime

- Pour les jeunes de 14-16 ans
 - Les jeunes sortants d'IME sont 45% à quitter l'IME pour un autre non déterminé. Ils sont 20% à poursuivre en IMPro.
 - 40% des jeunes quittant l'ITEP sont en enseignement général, professionnel ou apprentissage avec ou sans SESSAD.
 - 53% des jeunes accompagnés en SESSAD voient la fin de leur prise en charge par ce type de service.

- Pour les jeunes de 17-18 ans
 - 40% des jeunes sortis d'IME, 34% de jeunes sortis d'ITEP restent à domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale.
 - 22% de jeunes sortis d'IME sont en formation, stage ou en apprentissage ; ils sont 42% pour les sortants d'ITEP.

- Pour les 19-20 ans
 - 30% de jeunes sortis d'IMPro sont orientés en ESAT, ils sont autant à être au domicile sans prise en charge. 23% sont orientés vers d'autres structures pour adultes.

- Pour les plus de 20 ans
 - 41% des jeunes d'IMPRO intègrent le milieu protégé de travail

(Cf annexe p.45 pour tableaux complets)

Milieu ordinaire de travail

	Nombre de jeunes avec projet	Personnes ayant effectivement intégré une entreprise	
		Effectif	En %
IMpro	19	10	53
Itep	69	25	36
Sessad	20	10	50
Ulis Collège	48	6	12,5
Ulis Lycée	23	5	22
SEGPA	173	13	7.5
Total	349	79	23

Source enquête CREAI

Parmi les jeunes ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire, beaucoup sont encore en formation et peu finalement sont réellement embauchés par les entreprises.

Certains peuvent abandonner en cours de route, d'autres ne sont plus en contact avec leur structure de provenance. De ce fait, il reste difficile de vérifier si le projet en insertion vers le milieu ordinaire de travail s'est concrétisé.

Sur les 79 jeunes ayant effectivement intégré une entreprise, nous connaissons les modalités contractuelles pour 33 d'entre eux : 13 CDD, 7 CDI, 10 contrats d'apprentissage, 2 intérimaires, 1 contrat de professionnalisation et 1 contrat d'avenir.

A noter que les CDD et les CDI indiqués concernent majoritairement les personnes en situation de handicap de Seine Maritime provenant d'IMPro et d'ITEP.

Milieu adapté de travail

	Nombre de jeunes avec projet	Personnes ayant effectivement intégré une entreprise adaptée	
		Effectif	En %
IMpro	2	2	100
Itep	12	0	0
Sessad	6	0	0
Ulis Collège	29	0	0
Ulis Lycée	2	2	100
SEGPA	3	0	0
Total	54	4	7.4

Source : enquête CREAI

Il y a beaucoup d'écarts entre le projet et la concrétisation.

Cet écart pourrait s'expliquer par une méconnaissance de ce qu'est le milieu adapté de travail.

Milieu protégé de travail

	Nombre de jeunes avec projet	Personnes ayant effectivement un ESAT	
		Effectif	En %
IMpro	172	122	71
Itep	12	1	8,33
Sessad	1	0	0
Ulis CO	13	1	8
Ulis LY	3	2	67
SEGPA	0	0	0
Total	201	126	63

Source enquête CREA

Les jeunes issus de certains dispositifs (ULIS Collège et SEGPA) n'ont pas encore l'âge requis pour intégrer un ESAT.

Les ITEP quant à eux privilégient un accompagnement vers le milieu ordinaire de travail.

Le suivi après la sortie

Conformément au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, *L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement court sur une durée minimum de trois ans.*

Un suivi est donc apporté, si le jeune et/ou sa famille le souhaite dans :

- 90% des situations en IMPro,
- 60% en SESSAD,
- 86% des situations en ITEP

Il prend plusieurs formes en fonction des besoins : entretiens physiques et/ou téléphoniques, accompagnements à des rendez-vous.

En revanche, ce suivi est moins assuré par les dispositifs de l'Education Nationale. Le relais se passe en amont, comme par exemple entre le coordonnateur Ulis Collège et celui d'Ulis Lycée. Outre ces relais d'un dispositif à un autre, le suivi est surtout dépendant de la volonté des professionnels et/ou de l'établissement.

LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES PAR LES PROFESSIONNELS

Des freins : un manque d'information pour tous les acteurs et une problématique de transport

Les freins identifiés par les professionnels interrogés, tous dispositifs confondus, sont identifiés dans le tableau ci-dessous.

A noter que l'ordre dans lequel sont identifiés les freins est identique pour l'Eure et la Seine Maritime.

La méconnaissance du handicap par le monde de l'entreprise est le frein principal repéré par 76.1% des répondants. A celui-ci se rajoute le manque d'informations sur les dispositifs de formation et d'insertion sur le territoire pour 54.3% des professionnels interrogés. La problématique de la mobilité est également un frein pour la mise en œuvre de projets pour 68.5% des répondants.

Nature des freins	Nombre	% obs.
Méconnaissance du handicap par le monde professionnel	70	76.1
Problèmes de transport	63	68.5
Manque d'informations sur les dispositifs de formation, d'insertion existants sur le territoire	50	54.3
Problèmes d'hébergement	42	45.7
Méconnaissance du monde de l'entreprise et de ses besoins par les professionnels médico-sociaux	39	42.4
Manque d'adaptation des formations	37	40.2
Difficultés d'adhésion au projet de la part des familles	37	40.2
Surprotection de la famille	22	23.9

Source enquête CREA

Zoom sur la question des transports

La question des transports notamment en zone rurale est récurrente pour l'ensemble des jeunes des départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

Le rapport « Jeunesse : une ressource pour la région » publié par le Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) en mars 2015 indique :

« L'enclavement et les inégalités territoriales constituent des freins considérables à la mobilité et entravent bien souvent les choix d'orientation et les possibilités d'insertion professionnelle de jeunes vivant en milieu rural ou en zones périurbaines éloignées des grandes agglomérations (Fécamp, Dieppe, le sud de l'Eure) » (p.282)

L'absence de mobilité est un frein à certains parcours et notamment lorsqu'il s'agit d'une formation en alternance :

« Les modalités propres des cursus en alternance, où se succèdent périodes de formation en centre et périodes en entreprise, imposent parfois des mobilités récurrentes contraintes tout au long de la formation en cas d'éloignement géographique entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil. (...) L'éloignement impose aux jeunes de trouver des solutions adaptées en termes de transport et d'hébergement. Mais une faible mobilité peut rendre rédhibitoire dans certains cas la signature d'un contrat et la poursuite d'étude dans cette voie de formation. » (p.283)

Si la question de la mobilité touche bon nombre des jeunes de la région, elle vient aussi complexifier la mise en œuvre des projets professionnels des jeunes en situation de handicap ayant choisi la voie de l'apprentissage.

Exemples de situations relatés par les professionnels dans le cadre de l'étude

- Un jeune faute de financement a dû arrêter son CAP, parce qu'il ne pouvait pas se rendre au CFA.
- Un jeune trouve un stage mais le problème de déplacement est tel qu'il se voit contraint d'abandonner son projet.
- Les familles sont aussi parfois démunies et n'ont pas les ressources financières et matérielles pour accompagner le jeune sur son lieu de stage.
- Le problème transport-logement devient encore plus sensible lorsque le jeune en situation de handicap se lance dans une qualification pour un métier en horaires décalés (CAP restauration).

D'autres freins sont également identifiés par les professionnels ayant répondu au questionnaire.

En lien avec le jeune en situation de handicap.

- ✓ Les situations de jeunes surévaluant leurs capacités,
- ✓ Les difficultés de socialisation en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap psychique,
- ✓ L'absence d'adhésion du jeune alors qu'il aurait les capacités de travailler,
- ✓ L'immaturation du jeune renforcée par les difficultés psychosociales complexifiant la mise en œuvre d'un projet professionnel.
- ✓ La compatibilité entre les compétences du métier et les difficultés du jeune

En lien avec les familles

- ✓ Le dénuement de certaines familles pour accompagner leur enfant dans son projet (précarité, ...),
- ✓ La demande de RQTH vécue comme une nouvelle confrontation au handicap de leur enfant ou comme un frein à l'embauche

En lien avec les partenaires

- ✓ Le cloisonnement entre les différents secteurs,
- ✓ La complexité de la collaboration avec l'Education nationale pour les professionnels d'ESMS,
- ✓ Les lourdeurs administratives pouvant freiner la concrétisation de projets.

En lien avec les structures d'accueil

- ✓ Le manque de temps de coordinateurs ULIS avec notamment la difficulté de réaliser un accompagnement individualisé en entreprise.
- ✓ L'impossibilité pour le SESSAD d'établir des conventions de stage
- ✓ Le peu de place en établissement pour enfants (notamment IME) et pour adultes (ESAT, EA)
- ✓ L'absence d'un ITEP Pro sur les territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime

En lien avec l'employabilité des jeunes :

- ✓ L'écart entre des jeunes d'IMPro ayant les compétences techniques mais pas le niveau scolaire, et des jeunes d'Ulis ayant le niveau scolaire mais pas les compétences techniques
- ✓ Le niveau scolaire parfois faible des jeunes compliquant l'accès à une formation qualifiante.
- ✓ Le niveau de qualification inférieur à la plupart des demandeurs d'emploi

Et, enfin, la conjoncture économique est également citée comme frein pour l'octroi de stages.

Des leviers identifiés par les professionnels: former, informer, s'outiller et travailler en réseau

Former, informer : qui et à quoi ?

- **Les besoins des professionnels médico-sociaux et de l'Education nationale**

Trois types de besoins en termes de formation et d'information sont identifiés :

- Mieux identifier les missions et les actions de chacun des acteurs

Une meilleure connaissance intersectorielle faciliterait le travail en réseau et l'élaboration de projets d'insertion pour les jeunes.

A titre d'exemple citons une coordinatrice d'Ulis, récemment nommée à ce poste, qui souligne sa méconnaissance des activités proposées en IMPro.

Un autre coordinateur souhaite être formé pour accompagner les jeunes dans leur parcours.

- Mieux connaître les dispositifs, les contrats, les formations adaptées

Plusieurs professionnels souhaiteraient bénéficier d'un répertoire officiel pour la formation professionnelle des jeunes pour avoir une meilleure visibilité sur les outils et dispositifs existants. En effet, ils évoquent la nécessité de poser beaucoup de questions autour de soi pour avoir des renseignements, ce qui est chronophage

- Développer les compétences sur des handicaps spécifiques.

Sont évoqués les jeunes présentant des troubles du comportement et de la conduite pour lesquels une orientation en ESAT pourrait être préconisée mais serait difficile à concrétiser du fait des troubles.

De même, l'autisme ou les troubles du spectre autistique (TSA) demande un accompagnement adapté nécessitant au préalable une formation des professionnels.

- **Les besoins des entreprises selon les professionnels médico-sociaux et de l'Education nationale**

Les professionnels expriment l'intérêt d'avoir une plaquette de présentation de l'établissement d'accueil du jeune (notamment des activités de l'IMPro), méconnues des entreprises.

Il conviendrait de mener des actions de sensibilisation à destination avec un double objectif :

- Mieux connaître le handicap (intellectuel, cognitif, psychique)
- Identifier les dispositifs d'aide à l'embauche et au maintien dans l'emploi dont une entreprise peut bénéficier. Sur ce dernier point, trois professionnels ont ainsi évoqué la possibilité d'augmenter les avantages financiers pour l'employeur d'une personne en contrat d'apprentissage.

Ainsi, un ITEP convie des entreprises pour présenter son action, et les troubles du comportement.

La sensibilisation présente deux intérêts majeurs : faciliter l'obtention de stages d'une part, envisager une adaptation des conditions de travail ou des postes de travail pour les personnes en situation de handicap d'autre part.

- **Les besoins des professionnels de l'insertion professionnelle**

Pour les professionnels interrogés, il s'agit essentiellement de faire connaître leurs missions et les services ad hoc auprès des établissements et services médico-sociaux, de l'Education nationale.

Par ailleurs, il conviendrait dans un cadre partenarial de se situer indépendamment des situations individuelles et donc de formaliser le partenariat par un conventionnement.

Des modalités d'accompagnement à interroger :

Pour les professionnels interrogés, les modalités d'accompagnement pourraient être améliorées en :

- Réalisant davantage des visites d'établissement ou d'entreprises,
- Augmentant le nombre de rencontres avec le jeune et sa famille concernant le projet d'avenir de leur enfant, en mobilisant la famille lors de la présentation de leur enfant aux entreprises, et lors des bilans de stage,
- Proposant un travail d'accompagnement à la mise en place du projet avec le psychologue de l'établissement,
- Travaillant davantage la mobilité avec notamment l'objectif de ne pas se limiter au secteur géographique de l'établissement mais de partir du lieu de résidence,
- Travaillant plus en amont les orientations dans les collèges (vers 13 ans),
- Systématisant les accompagnements et la présentation des usagers concernés dans les entreprises, chez les artisans, etc.
- Permettant des stages d'insertion professionnelle en ULIS Collège et en ne se limitant pas uniquement aux stages d'observation.
- Connaissant bien les référentiels métiers pour s'assurer de l'adéquation réalisme du projet/envie du jeune/projet de vie.

Cela nécessite notamment pour les coordinateurs ULIS de disposer de temps (temps de décharge) pour le suivi et la recherche de stages et d'orientations professionnelles mais aussi pour accompagner les familles.

D'une manière générale, les professionnels indiquent que cet accompagnement vers l'insertion professionnelle prend du temps. Certains demandent des chargés d'insertion : c'est le cas notamment des dispositifs ULIS et des SESSAD, structures où l'on trouve peu ou pas de personnel dédié.

Par ailleurs, certains évoquent les conditions d'admission en ESAT :

« Adaptation des outils, des modes opératoires, des tâches à réaliser aux capacités/potentiels des usagers versus la sélection des opérateurs les plus performants possibles en fonction des exigences du marché. »

Ou encore :

« Que les exigences de compétences et de productivité des ESAT soient revues à la baisse pour certains jeunes ».

Adapter les formations présentes sur le territoire

Une adaptation des formations pour des personnes en situation de handicap psychique ou cognitif s'avère indispensable pour beaucoup de professionnels.

Est évoqué par ailleurs le développement de la qualification par des certifications adaptables (C3P de l'OCTAPEH, compétences ARAMIS).

Augmenter le nombre de places en établissements et services

Le manque de places en ESAT, en Entreprises adaptées, en Foyers d'hébergement ou en SAVS tend à freiner la mise en œuvre de projets.

Certains professionnels évoquent la nécessité de développer en outre des logements accompagnés pour à la fois développer l'autonomie des jeunes dans la gestion de leur vie quotidienne et concrétiser des projets professionnels.

Favoriser les initiatives

Cela recouvre plusieurs propositions :

- Un dispositif passerelle entre 20 et 25 ans car à 20 ans, la personne en situation de handicap peut être trop immature pour être propulsé dans la vie professionnelle.
- Une structure intermédiaire dédiée aux personnes en situation de handicap
- Un accord de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicap (RQTH) avant 20 ans pour la Seine Maritime³

Développer les partenariats

Le travail en réseau, entre partenaires doit être favorisé et doit pouvoir répondre à tous les moments clés du parcours des jeunes : partenariats avec les entreprises, les dispositifs de droit commun, les ESMS, l'Education nationale.

La coordination entre les acteurs est à mettre en œuvre dès l'élaboration du projet.

Faciliter les transports et développer les possibilités d'hébergement

Cela concerne surtout les jeunes eurois habitant en zone rurale.

Un professionnel évoque les chartes ville/village-handicap qu'il conviendrait de développer.

³ Il est à noter que la RQTH est possible avant 20 ans.
La MDPH Seine Maritime peut accorder la RQTH dès 16 ans.

QUELQUES DISPOSITIFS INNOVANTS ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Sur le territoire de l'Eure et de la Seine-Maritime

ARAMIS- Centre Régional de Ressources « handicap et profession » (CRRHP)

Porté par l'association ARAMIS (association régionale pour l'alternance et la mise en réseau des établissements), le CRRHP propose différents services répondant à quatre grandes missions :

- Information et conseil en direction des professionnels : professionnalisation des ateliers, interventions formations, découverte des métiers
- Aide et soutien : ateliers découverte métiers à destination des usagers, groupes de réflexion, interventions auprès des établissements et des équipes
- Coordination et animation de réseau : animation réseau inter structures, journées à thème, étude, mise en place et accompagnement de projets
- Expertise et médiation : projet de vie et projet professionnel, accompagnement individualisé.

Le DASPPH 16-25 : dispositif d'accompagnement socio-professionnel des personnes handicapées 16-25 ans

Lancé en 2016, et porté par l'association Le Pré de la Bataille et son pôle insertion et promotion des compétences, ce nouveau dispositif accompagne des jeunes sortant d'IMPro, de classe Ulis ou de SEGPA souhaitant être accompagnés dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Les objectifs du DASPPH 16-25 :

- accueillir et donner des moyens humains et techniques,
- réaliser un bilan et orienter,
- vérifier le réalisme du projet et valider,
- former, faire avancer, organiser et suivre les démarches.

Les moyens mis en œuvre :

- un accompagnement individualisé, regroupements par 6 et entretiens individuels,
- un accès aux nouvelles technologies (une tablette numérique pour chaque jeune accompagné),
- du conseil, de la formation-action en ateliers, un suivi des démarches,
- des outils d'orientation issus de l'ADVP : Explorama, Chemin Faisant,
- un bilan personnel et professionnel approfondi,
- un travail sur le projet tenant compte des progrès réalisés en atelier de formation,
- des enquêtes auprès des professionnels, des visites d'entreprises,

- des mises en situation professionnelles au sein des ateliers de l'ESAT de Saint Etienne de Rouvray,
- des stages en milieu ordinaire ou en milieu protégé,
- des démarches à réaliser en autonomie entre les rencontres avec les intervenants,
- un dispositif d'alternance intégrative au sein de l'ESAT de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Un programme d'actions de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Seine-Maritime

La CMA a répondu à un appel à projets émanant de l'Agefiph ayant pour objet le développement d'un dispositif expérimental de promotion et de développement du nombre de contrats d'apprentissage en faveur de personnes en situation de handicap

Entre juin 2015 et juillet 2016, plusieurs actions ont vu le jour :

- constitution d'un réseau de partenaires (CAP Emploi, établissements médico-sociaux, ARAMIS),
- sensibilisation et accompagnement des entreprises : promotion de l'apprentissage, sensibilisation sur le handicap
- sensibilisation et accompagnement des futurs apprentis : la CMA76 dispose également d'un Centre d'Aide à la Décision (CAD), dispositif d'accueil, d'information, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement au service des jeunes, des adultes et des entreprises.
- sécurisation dans l'apprentissage pour éviter les ruptures de parcours

Pour élargir

Le dispositif expérimental pour les jeunes adultes - Calvados

Porté par l'ADAPT, ce dispositif cible les jeunes de 16 à 25 ans en situation de handicap en raison de déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, de troubles de la conduite et du comportement, ou de troubles psychiques constitutifs d'un handicap.

Les missions de ce dispositif qui a ouvert ses portes au début de l'année 2016 sont :

- Accompagner les jeunes vers la continuité de soins, l'insertion sociale et l'épanouissement personnel, le développement de l'autonomie, l'orientation professionnelle, le logement
- S'inscrire dans une culture de réseau en veillant à renforcer la coopération avec les acteurs travaillant auprès des jeunes, trouver des réponses complémentaires, faciliter l'articulation entre les différents interlocuteurs.

Un dispositif similaire est également présent dans la Manche.

Quelques guides pratiques pour s'informer



Ces guides sont disponibles
gratuitement en ligne

DES PRECONISATIONS

Les préconisations élaborées par le comité de pilotage de cette étude s'inscrivent dans la continuité des travaux du comité interministériel du handicap (décembre 2016) et des deux dernières conférences nationales du handicap (décembre 2014 et mai 2016), en recherchant l'inclusion sociale et professionnelle des personnes handicapées via la mobilisation de l'ensemble des partenaires et de leurs outils.

Le CIH réuni en décembre 2016 rappelait la nécessité de « *changer durablement de regard et de méthode pour accompagner l'autonomie des personnes concernées, renforcer leur citoyenneté, par leur liberté et leur émancipation, bénéficier de tous les talents en rendant la société plus accueillante et plus inclusive* ».

Sur les modalités d'élaboration du projet professionnel

- ✓ Il semble essentiel que chaque jeune en situation de handicap effectue au moins un **stage** qui lui permette de se déterminer dans son orientation professionnelle.

Le stage est en effet un outil indispensable pouvant répondre à des objectifs différents et des durées différentes pour le jeune : découverte, vérification de projet, acquisition de compétences ou insertion professionnelle.

Le décret n°2016-1347 du 10 octobre 2016 vient d'ailleurs préciser le dispositif de mise en situation professionnelle en ESAT. Ce dispositif, en fonction du projet de vie de la personne, permet de compléter et/ou confirmer l'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH ou de mettre en œuvre les décisions d'orientation professionnelle prises par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

- ✓ **Les outils d'évaluation des compétences** diffèrent d'un établissement médico-social à un autre. L'Education nationale dispose de ses propres outils.

Le GEVASCO et le GEVA 18-25, bien qu'utilisés par ailleurs, ne sont pas ou peu cités par les professionnels ayant répondu à l'enquête

L'évaluation semble parcellisée.

Une évaluation à 360° au moment de l'élaboration du projet professionnel permettrait d'orienter au mieux le jeune en situation de handicap.

Par ailleurs, le livret de présentation du parcours travaillé et diffusé sur les deux départements par le CRRHP est à promouvoir.

Sur la formation des professionnels de l'accompagnement

- ✓ Dans le cadre d'un accompagnement du parcours professionnel le plus adapté au jeune et à ses difficultés, il semble indispensable de former les professionnels de l'accompagnement aux référentiels métiers, au moins aux référentiels les plus usités (cuisine, hygiène des surfaces, espaces verts, mécanique...).

Le référentiel métier mais aussi le référentiel diplôme permettent d'identifier les compétences attendues.

- ✓ Face au développement des missions relatives à l'insertion professionnelle dans certains ESMS (ITEP et SESSAD), il est nécessaire de former les professionnels à la connaissance des dispositifs des milieux ordinaire et protégé de travail.

Ce type de formation peut également s'appliquer aux professionnels de l'Education Nationale.

Il conviendrait de réaliser des formations intersectorielles pour favoriser la connaissance mutuelle des acteurs.

Sur l'accompagnement des jeunes sortant des dispositifs de l'Education nationale

- ✓ Une réflexion pourrait être menée sur l'anticipation des sorties des dispositifs de l'Education nationale. Il serait en effet nécessaire d'informer les jeunes sur les intervenants envisageables, les relais possibles. L'action du Centre d'Information et d'Orientation pourrait être développée.

Sur l'information

- ✓ Le développement de l'information à destination des employeurs sur la connaissance des types de handicap et des missions des différentes structures d'accompagnement/accueil des jeunes.

Cette information peut être assurée notamment dans le cadre du suivi du jeune dans l'entreprise.

- ✓ Chaque dispositif d'insertion professionnelle a ses propres conditions d'éligibilités. La méconnaissance de ces conditions peut freiner voire stopper des parcours d'insertion. Une information auprès des professionnels de l'accompagnement s'avère nécessaire.

Le travail en réseau

- ✓ Le travail en réseau (ESMS, EN, dispositifs d'insertion professionnelle, maîtres d'apprentissage/formation...) devrait être mis en œuvre à tous les moments du parcours de formation et/ou d'insertion du jeune.
- ✓ Un référent « parcours » pourrait anticiper et coordonner avec les partenaires les étapes du parcours, être le garant de la poursuite du parcours. Aussi, une réflexion pourrait être menée pour identifier les missions d'un tel référent, les modalités d'articulation entre professionnels

Composition du comité de pilotage de l'étude « Le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap »

Pour l'Agence Régionale de Santé Normandie

- **Carine Legendre**, Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale, Direction de l'Autonomie, Délégation départementale de la Seine-Maritime
- **Martine Gilles**, Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale, Délégation départementale de la Seine-Maritime, secteur personnes handicapées

Pour le Conseil départemental de Seine-Maritime :

- **Jean-Yves Billoré**, Chargé de mission

Pour l'Education Nationale

- **Marc Farin**, Conseiller pédagogique IEN ASH, DSDEN 76
- **Gilles Beaufils**, Conseiller technique du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure

Pour la MDPH de l'Eure

- **Anne Vandelbucke**, Directrice

Pour la MDPH de Seine-Maritime :

- **Mathilde Héraud**, Référente Insertion Professionnelle

Pour ARAMIS – CRRHP :

- **Olivier Crombé**, Directeur

Pour le CREAI Normandie :

- **Inès Loustau-Daudine**, Directrice technique
- **Christelle Moulié**, Conseillère technique

Liste des personnes et structures interrogées dans le cadre des entretiens

- ✓ Madame Briant, Coordinatrice du Dispositif de Préorientation de l'ADAPT
- ✓ Monsieur Crombé, Directeur ARAMIS-CRRHP
- ✓ Madame Dufresne, Coordinatrice ULIS Collège Jean de la Varrende
- ✓ Madame Gaudré, Directrice adjointe ITEP Léon Marron
- ✓ Monsieur Gosse, Coordinateur ULIS Collège Camus
- ✓ Madame Fontan, Directrice SESSAD Home Pascale
- ✓ Madame Jolivet Le Pivert, Coordinatrice Ulis Collège Joliot-Curie
- ✓ Monsieur Lemièrre, Chambre des métiers et de l'artisanat
- ✓ Madame Page, Directrice IMPro La Renaissance et SESSAD
- ✓ Monsieur Pitte, ESAT Hors les Murs, ADAPT.
- ✓ Madame Thomas, Directrice DASAA
- ✓ Madame Tondelier, CAP EMPLOI 27

Enseignements de l'enquête ES-2014

Les jeunes de 14 ans et plus accompagnés en IME, ITEP et SESSAD

Nombre de jeunes par tranche d'âge, par dispositif et par département
(au 31/12/2014)

Tranche d'âge	Type d'établissement			Total général
	SESSAD	IME	ITEP	
Département de l'EURE				
14-16 ans	44	191	46	281
17-18 ans	13	114	-	127
19-20 ans	2	78	-	80
Plus de 20 ans	-	12	-	12
Total Eure	59	395	46	500
Département de Seine-Maritime				
14-16 ans	134	456	148	738
17-18 ans	44	325	30	399
19-20 ans	16	155	-	171
Plus de 20 ans	2	42	-	44
Total Seine-Maritime	196	978	178	1352

Source Enquête ES-2014 Exploitation : CREAM Normandie

Type de scolarisation suivie par tranche d'âge et par type de structure d'accueil (au 31/12/2014)

Type de scolarisation											
Tranches d'âge	Non scolarisé	Scolarité dans établissement médico-social uniquement	Scolarité partagée	Ulis	SEGPA	EREA	Enseignement ordinaire à temps complet	Enseignement ordinaire à temps partiel	Autre	NC	Total général
SESSAD											
14-16 ans	4	1	-	32	47	1	76	2	12	3	178
17-18 ans	3	-	-	12	2	2	30	-	6	2	57
19-20 ans	2	-	-	1	-	-	15	-	-	-	18
Plus de 20 ans	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	2
Total SESSAD	9	1	-	45	49	3	123	2	18	5	255
IME											
14-16 ans	108	495	3	5	3	-	1	-	1	31	647
17-18 ans	155	237	-	2	2	-	1	-	-	42	439
19-20 ans	131	68	1	-	-	-	-	-	1	32	233
Plus de 20 ans	38	2	-	-	-	-	-	-	-	14	54
Total IME	432	802	4	7	5	-	2	-	2	119	1373
ITEP											
14-16 ans	7	131	5	2	9	5	19	10	5	1	194
17-18 ans	6	15	-	-	-	-	4	-	5	-	30
Total ITEP	13	146	5	2	9	5	23	10	10	1	224

Source Enquête ES-2014 Exploitation : CREAI Normandie

Les jeunes de 14 ans et plus sortis au cours de l'année 2014 d'IME, ITEP et SESSAD

Nombre de jeunes de 14 ans et plus sortis par établissement et par département (en 2014)

	SESSAD	IME	ITEP	Total général
Eure	23	88	22	133
Seine-Maritime	72	236	79	387
Total général	95	324	101	520

Source Enquête ES 2014 – Exploitation
CREAI Normandie

Nombre de jeunes de 14 ans et plus par déficience principale et par dispositif

	SESSAD	IME	ITEP
Déficience intellectuelle	25	258	5
Troubles du psychisme	24	53	96
Troubles de la parole et du langage	18	0	0
Déficience auditive	10	2	0
Déficience motrice	9	0	0
Plurihandicap	1	3	0
Déficience viscérale, métabolique, nutritionnelle		2	0
Polyhandicap	0	1	5
NC	8	1	
Total général	95	324	101

Source Enquête ES – Exploitation CREAI Normandie

~~Département de l'Eure - Répartition du nombre de jeunes sortis selon leur établissement ou service d'origine~~
Département de Seine-Maritime - Répartition du nombre de jeunes sortis selon leur établissement ou service d'origine et leur orientation par tranche d'âge (en effectif)

Nature de l'activité/accueil à la sortie	Etablissement/Service d'origine			
	IME	ITEP	SESSAD	Total général
LES 14-16 ANS				
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	5	4	-	9
Activité inconnue	1	1	3	5
Autre	16	6	3	25
Autre activité ou accueil	1	-	1	2
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	-	1	-	1
En formation ou en stage	1	1	-	2
Enseignement général, professionnel ou apprentissage avec SESSAD	1	9	1	11
Enseignement général, professionnel ou apprentissage sans SESSAD	2	7	23	32
Etablissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	-	-	1	1
IME	7	2	5	14
ITEP	-	9	3	12
Non communiqué (NC)/Sans objet (SO)	1	-	3	4
Total	35	40	43	118
LES 17-18 ANS				
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	18	12	1	31
Activité inconnue	1	-	2	3
Autre	6	7	2	15
Autre activité ou accueil	1	1	-	2
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	-	1	4	5
Emploi en milieu ordinaire	2	-	-	2
En formation ou en stage	4	6	-	10
Enseignement général, professionnel ou apprentissage avec SESSAD	-	4	-	4
Enseignement général, professionnel ou apprentissage sans SESSAD	3	6	5	14
ESAT	1	-	-	1
IME	4	1	1	6
NC	-	-	2	2
TOTAL	40	38	17	95
LES 19-20 ANS				
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	26	-	-	26
Activité inconnue	2	-	1	3
Autre activité ou accueil	22	-	-	22
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	-	-	2	2
Emploi en milieu ordinaire	1	-	-	1
En formation ou en stage	8	1	-	9

Enseignement général, professionnel ou apprentissage sans SESSAD	2	-	7	9
Entreprise adaptée	1	-	-	1
ESAT	28	-	-	28
IME	2	-	-	2
SO	-	-	1	1
TOTAL	92	1	11	104
LES PLUS DE 20 ANS				
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	16	-	-	16
Activité inconnue	1	-	-	1
Autre	1	-	-	1
Autre activité ou accueil	20	-	-	20
Emploi en milieu ordinaire	1	-	1	2
En formation ou en stage	1	-	-	1
ESAT	28	-	-	28
IME	1	-	-	1
TOTAL	69	-	1	70

Questionnaire d'étude

Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime



L'ARS Normandie et le CREAI Normandie vous remercient de bien vouloir renseigner le questionnaire suivant.



INFORMATIONS GENERALES

Fonction du répondant

Type de structure

- EREA
 IMPRO
 ITEP
 ULIS Collège

- ULIS Lycée
 SEGPA
 SESSAD

Nombre d'ETP

La question sur les ETP concerne uniquement les établissements et services médico-sociaux (IMpro, ITEP, SESSAD)

Département

- Eure
 Seine Maritime

Le SESSAD est-il rattaché à un établissement? OUI NON

Ne répondre que si vous êtes concerné

- Si oui, lequel? ITEP
 IME

Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime

INFORMATIONS GENERALES

Nombre de jeunes accompagnés de plus de 14 ans

Dont nombre de jeunes en situation de handicap

Cette modalité ne concerne que les SEGPA

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

LES PROFESSIONNELS ACCOMPAGNANT LE JEUNE DANS SON PROJET PROFESSIONNEL

Afin d'accompagner le jeune dans l'élaboration et la mise en oeuvre de son projet professionnel, la structure a-t-elle du personnel dédié? (ex: chargé d'insertion) OUI NON

Si oui, quelles sont ses fonctions et ses missions?

Si non, quel type de professionnel accompagne le jeune dans son projet?

Nombre d'ETP dédié au projet professionnel

La question n'est pertinente que si Type de structure Parmi "IMPRO ; ITEP ; SESSAD"

Les professionnels sont-ils formés à ce type d'accompagnement? OUI NON

Si oui, quelles sont les formations suivies par les professionnels sur la thématique de l'insertion professionnelle?

Participent-ils à des réunions de réseaux de partenaires? OUI NON

Si oui, quels sont ces réseaux?

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

L'ELABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL

On entend par "élaboration du projet professionnel", la période d'orientation, et de choix de cursus. Il s'agit donc du démarrage du projet. Le projet peut concerner le milieu ordinaire de travail, le milieu protégé (ESAT), le milieu adapté (Entreprise adaptée).

Age moyen de démarrage d'un projet d'insertion professionnelle

Nombre de jeunes concernés de plus de 14 ans

Est-ce que les familles sont associées à l'élaboration du projet professionnel? OUI NON

Si oui, comment?

Modalités mises en oeuvre par votre structure pour l'élaboration du projet professionnel

Evaluation des compétences

Précisez les outils utilisés

participation à des ateliers, forums de découverte de métiers

Précisez le type d'ateliers ou de forums

stages professionnels

autres

Si autres, précisez

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

L'ELABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL

On entend par "élaboration du projet professionnel", la période d'orientation, et de choix de cursus. Il s'agit donc du démarrage du projet. Le projet peut concerner le milieu ordinaire de travail, le milieu protégé (ESAT), le milieu adapté (Entreprise adaptée).

Caractéristiques des stages réalisés au cours des 12 derniers mois

type stage	Nombre de jeunes concernés	Durée moyenne des stages (en jours)	Age moyen des jeunes concernés
Stages en milieu ordinaire de travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Stages en milieu protégé de travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Stages en milieu adapté de travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Comment sont évalués ces stages?

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

LE PROJET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour les jeunes ayant un projet professionnel, merci d'en indiquer le nombre en fonction du type de projet (milieux ordinaire, adapté ou protégé) et par type de troubles

TYPE DE TROUBLES	Nombre de jeunes avec un projet professionnel en milieu ordinaire	Nombre de jeunes avec un projet professionnel en milieu adapté	Nombre de jeunes avec un projet professionnel en milieu protégé
Troubles des fonctions cognitives ou mentales	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Troubles envahissant du développement (Autisme, TED)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Troubles des fonctions motrices	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Troubles de la fonction auditive	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Troubles de la fonction visuelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Troubles multiples associés (plurihandicap ou maladie invalidante)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

**LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PROJET D'INSERTION
PROFESSIONNELLE**

Dans le cadre de cet accompagnement, avez-vous recours à:

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> AFPA | <input type="checkbox"/> Agefiph |
| <input type="checkbox"/> ARAMIS | <input type="checkbox"/> CAP Emploi |
| <input type="checkbox"/> Centre de formations des apprentis | <input type="checkbox"/> Cité des métiers |
| <input type="checkbox"/> DASAA (Dispositif d'accompagnement et de soutien aux apprentissages par l'alternance) | <input type="checkbox"/> Education nationale |
| <input type="checkbox"/> Entreprises | <input type="checkbox"/> Entreprises adaptées |
| <input type="checkbox"/> Entreprises d'insertion | <input type="checkbox"/> ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail) |
| <input type="checkbox"/> Maison familiale rurales | <input type="checkbox"/> MDPH |
| <input type="checkbox"/> Mission locale | <input type="checkbox"/> OCTAPEH |
| <input type="checkbox"/> TEAM | <input type="checkbox"/> Handisup Haute Normandie |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

Si autres, précisez:

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

**LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PROJET D'INSERTION
PROFESSIONNELLE**

Avez-vous des conventions avec des partenaires?

OUI NON

Si oui, avec quels partenaires?

Et pour quels objectifs?

Avez-vous recours dans le cadre de cet accompagnement au:

- | | | |
|---|--|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Contrat d'accès à la qualification | Nombre de jeunes concernés au cours des 12 derniers mois | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> contrat d'apprentissage | Nombre de jeunes concernés au cours des 12 derniers mois | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> autres types de contrat | Nombre de jeunes concernés au cours des 12 derniers mois | <input type="text"/> |

Si autres, précisez

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

**LES FREINS ET LES LEVIERS DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROJET D'INSERTION
PROFESSIONNELLE**

Quels sont, selon vous, les freins pour la mise en oeuvre du projet d'insertion professionnelle?

- Méconnaissance du handicap par le monde professionnel
- Méconnaissance du monde de l'entreprise et de ses besoins par les professionnels médico-sociaux et éducatifs
- Manque d'information sur les dispositifs de formation, d'insertion existants sur le territoire
- Manque d'adaptation des formations
- Difficultés d'adhésion au projet de la part des familles
- Surprotection de la famille
- Problèmes de transport
- Problèmes d'hébergement
- Autres

Si autres, précisez:

Quels seraient selon vous les leviers pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes handicapés?

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

LA CONCRETISATION DU PROJET

Il s'agit d'identifier le parcours des jeunes sortis des structures interrogées depuis 2 ans soit en termes de d'orientation vers une formation qualifiante, soit en termes d'insertion dans le monde du travail (ordinaire, adapté ou protégé)

Sur les deux dernières années, combien de jeunes sont sortis de votre structure?

Durée moyenne de l'accompagnement (en année)

Parmi ces jeunes sortis de votre dispositif, combien ont intégré une formation qualifiante en sortant de votre dispositif?

Précisez le type de formation

Que sont devenus les autres jeunes en sortant du dispositif ?

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

LA CONCRETISATION DU PROJET

Parmi ces jeunes sortis de votre dispositif, combien avaient un projet défini d'insertion en milieu ordinaire de travail?

Quel était leur niveau de qualification?

Nombre de jeunes ayant effectivement intégré une entreprise

Selon quelles modalités

CDD

CDI

autres contrats Si autres contrats, précisez

Quelles sont les raisons pour lesquelles les autres jeunes n'ont pas pu intégrer le milieu ordinaire de travail?

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

LA CONCRETISATION DU PROJET

Parmi ces jeunes sortis de votre dispositif, combien avaient un projet défini d'insertion en milieu adapté de travail?

Quel était leur niveau de qualification?

Nombre de jeunes ayant effectivement intégré une entreprise adaptée

Quelles sont les raisons pour lesquelles les autres jeunes n'ont pas pu intégrer le milieu adapté de travail

Parmi ces jeunes sortis de votre dispositif, combien avaient un projet défini d'insertion en milieu protégé de travail?

Quel était leur niveau de qualification?

Nombre de jeunes ayant effectivement intégré un ESAT

Quelles sont les raisons pour lesquelles les autres jeunes n'ont pas pu intégrer le milieu protégé de travail

**Etude sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime**

LA CONCRETISATION DU PROJET

Poursuivez-vous l'accompagnement lorsque le jeune est "sortant"? OUI NON

Si oui, selon quelles modalités (objectif, durée, fréquence,...)?

Si non, quels relais sont proposés

Guides d'entretien

Le parcours d'insertion professionnelle des jeunes handicapés

Guide d'entretien auprès des ULIS/SEGPA/EREA/IMPro/ITEP/SESSAD

Objet : identifier les modalités de préparation des orientations professionnelles, évaluer les besoins d'information, de formation, et de relais concernant l'accompagnement des jeunes dans leur projet professionnel (dont activation des dispositifs de droit commun)

La préparation de l'orientation professionnelle

- ✓ Projet personnalisé :

Travail mené avec le jeune (temporalité, contenu, organisation...) ?

Modalités de participation de la famille (rôle et implication)

Travail sur l'orientation professionnelle, la préparation d'un projet d'insertion, la transition entre secteur « adolescent » et secteur « adulte » (réalisation de stages, visites d'établissement, périodes d'essai, accès une formation...)

Accompagnement à l'autonomie (actes de la vie quotidienne, déplacements, activités...)

- ✓ Les partenaires : quels sont vos partenaires? Quels sont ceux avec lesquels vous souhaiteriez travailler ?

Identification de freins

- ✓ En lien avec l'offre médico-sociale (En termes d'établissement, de types d'activité proposées en ESAT ou en EA, des possibilités d'hébergement en Foyer)
- ✓ En lien avec le profil des publics
- ✓ En lien avec le positionnement des familles (opposition des parents à l'orientation MDPH, difficulté à reconnaître le statut de jeune adulte de leur enfant, les réticences à quitter le lieu d'accueil ou le domicile actuel pour une formation ou un emploi)
- ✓ En lien avec des paramètres extérieurs : mobilité, transport, financement, logement
- ✓ En lien avec les propositions de formations adaptées
- ✓ Spécificités des freins selon la nature de l'orientation/projet : milieu de travail adapté, protégé ou ordinaire

Leviers identifiés / préconisations pour faciliter l'insertion professionnelle

Les besoins d'information, de formation, et de relais

- ✓ En lien avec les secteurs concernés: développer connaissance du secteur médico-social, des dispositifs de l'éducation nationale, ou du milieu de l'entreprise...
- ✓ En lien avec les dispositifs d'insertion existants : dispositifs de droit commun, ou spécialisé...(Mission locale, CAP Emploi, appui et soutien à l'apprentissage...°)
- ✓ En lien avec le handicap : développer compétences pour mieux accompagner, mieux connaître les ressources potentielles...
- ✓ En lien avec les aides à l'emploi : Agefiph/Fiphfph

Le parcours d'insertion professionnelle des jeunes handicapés

Guide d'entretien auprès des professionnels de l'insertion professionnelle

Objet : identifier les modalités de préparation des orientations professionnelles, évaluer les besoins d'information, de formation, et de relais concernant l'accompagnement des jeunes dans leur projet professionnel (dont activation des dispositifs de droit commun)

La préparation de l'orientation professionnelle

- ✓ Projet

Prise en compte de la spécificité du handicap

Travail mené avec le jeune (temporalité, contenu, organisation...)

Modalités de participation de la famille (rôle et implication)

Accompagnement à l'autonomie

- ✓ Les partenaires : quels sont vos partenaires? Quels sont ceux avec lesquels vous souhaiteriez travailler ?

Identification de freins

- ✓ En lien avec l'offre médico-sociale
- ✓ En lien avec le profil des publics
- ✓ En lien avec le positionnement des familles

(opposition des parents à l'orientation MDPH, difficulté à reconnaître le statut de jeune adulte de leur enfant, les réticences à quitter le lieu d'accueil ou le domicile actuel)

- ✓ En lien avec les propositions de formations adaptées
- ✓ En lien avec l'adaptation du poste de travail
- ✓ En lien avec des paramètres extérieurs : mobilité, transport, financement, logement

Leviers identifiés / préconisations pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes handicapés

Les besoins d'information, de formation, et de relais

En lien avec les secteurs concernés: développer connaissance du secteur médico-social, des dispositifs de l'éducation nationale, ou du milieu de l'entreprise...

En lien avec les dispositifs de formation et d'insertion existants : dispositifs de droit commun, ou spécialisé...

En lien avec le handicap : développer compétences pour mieux accompagner, mieux connaître les ressources potentielles...

Le parcours d'insertion professionnelle des jeunes handicapés

Guide d'entretien auprès du secteur de l'entreprise

Objet : faire part de leur expérience d'embauche de jeunes en situation de handicap, avantages, difficultés. Identifier leurs besoins et les aides pouvant encourager le recrutement des jeunes.

Expérience d'embauche

Type de contrat, parcours du jeune recruté, intégration dans l'équipe, le travail avec les partenaires (suivi du jeune), l'adaptation du poste de travail

Avantages/Difficultés rencontrés : connaissance du handicap, relais, maintien dans l'emploi...

Les besoins d'information voire de formation, les aides qui pourraient faciliter le recrutement de jeunes en situation de handicap

Déterminer les informations et les aides nécessaires : en lien avec le secteur médico-social, en lien avec la connaissance du handicap, en lien avec les partenaires de la formation et de l'insertion professionnelle, en lien avec d'éventuelles aides financières....

Table des sigles

AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
ARS	Agence Régionale de Santé
ARAMIS	Association Régionale pour l'Alternance et la Mise en réseau
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CREAI	Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
CRRHP	Centre Régional de Ressources « Handicap et Profession »
DASAA	Dispositif d'Accompagnement et de Soutien aux Apprentissages par l'Alternance
DASPPH	16-25 Dispositif d'Accompagnement Socio-Professionnel des Personnes Handicapées 16-25 ans
DEJA	Dispositif Expérimental pour Jeunes Adultes
EA	Entreprise Adaptée
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissement et Service Médico-Social
IME	Institut Médico-Educatif
IMPro	Institut Médico-Professionnel
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
LP	Lycée Professionnel
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MFR	Maison Familiale Rurale
OCTAPEH	Organisme Central de Technologie, d'Apprentissage, de Promotion et d'Education en faveur des personnes handicapées
PPS	Projet personnalisé de scolarisation
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
TEAM	Technique Educative Accompagnement et Médiation
ULIS	Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire

RÉSUMÉ

Quel est le parcours d'insertion professionnelle d'un jeune en situation de handicap accueilli ou sortant d'un établissement ou service médico-social (IMPro, ITEP, SESSAD) ou issu des dispositifs de l'éducation nationale (ULIS Collège, ULIS Lycée, SEPGA) ? Quels sont les freins et leviers à cette insertion ? Quels sont les besoins des professionnels pour accompagner le passage des jeunes en situation de handicap vers la vie professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé ?

La présente étude a été menée par le CREAI Normandie à la demande de l'ARS Normandie, dans le cadre de l'Observatoire Régional du Handicap et en lien avec les travaux du PDI (Programme Départemental d'Insertion) pilotés par le Conseil départemental de Seine-Maritime. Elle s'attache à décrire les modalités d'accompagnement des jeunes en situation de handicap sur les territoires de l'Eure et de Seine-Maritime, dans l'élaboration de leur projet professionnel, ainsi que les partenaires clés de ce projet. Elle analyse, en outre, la situation professionnelle des jeunes sortis depuis 2 ans des établissements et services médico-sociaux et des dispositifs de l'Education nationale.

Le recueil d'informations réalisé permet d'identifier les facteurs de nature à freiner ou au contraire à faciliter la mise en œuvre et la concrétisation d'un projet professionnel.

L'étude propose, en conclusion, quelques préconisations, soumises à la réflexion du Comité de Pilotage : recours aux stages et au livret de parcours professionnel, formation des professionnels, information des employeurs et des professionnels mais également des jeunes eux-mêmes, coordination et travail en réseau...

Ces pistes d'action visent l'amélioration du parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap d'Eure et de Seine-Maritime. Elles s'inscrivent, de fait, dans la continuité des travaux du comité interministériel du handicap (décembre 2016) et des deux dernières conférences nationales du handicap (décembre 2014 et mai 2016), en recherchant l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap et en mobilisant l'ensemble des partenaires concernés (acteurs du champ médico-social, de l'éducation nationale, de l'emploi et de la formation professionnelle, etc.).

Esapce Robert SCHUMAN - 3 Place de l'Europe
14 200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
Téléphone : 02.31.75.15.20
Mail : creainormandie@wanadoo.fr
Site Internet : www.creainormandie.org



CREAI Normandie

Etude réalisée par :
Christelle MOULIE, Conseillère Technique

Sous la direction technique de :
Inès LOUSTAU-DAUDINE, Directrice technique

Directeurs de publication :
Alain CARTEL, Président
Pascale DESPRES, Directrice générale du
Groupement de coopération CREAI-ORS